



4

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2012

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.12f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	5
Arrêté fédéral II (projet)	14
2 Fonds d'infrastructure	15
Arrêté fédéral III (projet)	25
3 Domaine des écoles polytechniques fédérales	27
Arrêté fédéral IV (projet)	70
4 Régie fédéral des alcools	71
Arrêté fédéral V (projet)	83



Table des matières

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	9
11 Bases légales, structure et compétences	9
12 Fonctionnement du fonds	9
13 Compte 2012	9
Arrêté fédéral II (projet)	14

11 Bases légales, structure et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'arrêté fédéral du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 10 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend

- les revenus, qui se composent des apports au fonds sous forme de recettes affectées, des prêts inscrits à l'actif ainsi que des intérêts actifs sur les prêts, et
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de

la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase* d'existence du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est donc couvert annuellement par l'octroi de prêts de trésorerie (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles ont été indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase* d'existence du fonds, les apports prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements effectués sur le fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement du fonds, au moins 50 % des ressources affectées au fonds (RPLP et pour mille de la TVA) doivent être consacrées au remboursement des avances à partir de la mise en exploitation commerciale du tun-

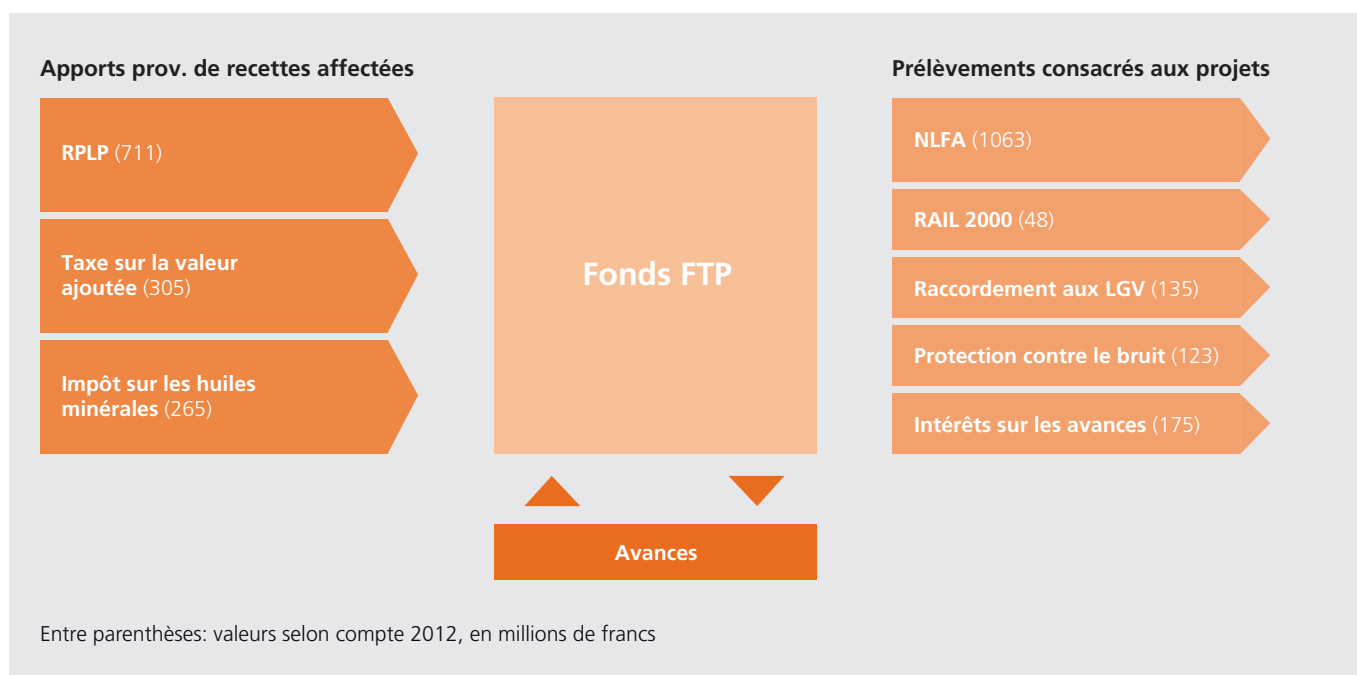
nel de base du St-Gothard (probablement en décembre 2016). Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires. Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

Avec le projet relatif au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF; message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et sur le contre-projet direct [arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]), le Conseil fédéral propose de changer le fonds FTP en un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de durée non déterminée. Ce fonds servira aussi à rémunérer et à rembourser les avances.

13 Compte 2012

Durant l'exercice sous revue, les recettes affectées (1282 mio) ont été inférieures d'environ 109 millions ou 8 % à ce qui avait été prévu dans le budget. Etant donné que le budget 2012 reposait sur une estimation pour 2011 qui s'est avérée trop élevée par la suite, les apports provenant des recettes de la RPLP (71 mio) ont

été inférieurs de 41 millions ou 5 % aux ressources budgétées. Les apports issus du pour mille de la TVA (305 mio) sont restés pour tout juste 23 millions (7 %) inférieurs à la valeur budgétisée, principalement en raison de l'adaptation du calcul de la part du fonds FTP aux recettes totales de la TVA. Enfin, les 265 mil-



lions de francs d'apports provenant du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui correspondent à un quart des dépenses de construction pour les lignes de base de la NLFA, ont également été clairement inférieurs (de 45 mio ou 15 %) à la valeur inscrite au budget. Ce sont principalement les travaux sur l'axe du Saint-Gothard qui ont requis moins de ressources que prévu.

Pour les différents projets, des ressources d'un montant total de 1630 millions ont été libérées, y compris un crédit supplémentaire de 6,5 millions et un transfert de crédit de 6,9 millions. Cependant, les projets n'ont requis que 1369 millions en 2012, soit quelque 261 millions (ou 16 %) de moins que prévu initialement.

1063 millions de francs ont été dépensés pour la NLFA (sans analyse de la capacité des axes nord-sud), soit quelque 184 millions ou 15 % de moins que la somme inscrite au budget. Cela s'explique principalement par un plus faible besoin de ressources pour la technique ferroviaire et les travaux de construction au tunnel de base du Ceneri sur l'axe du St-Gothard (- 161 mio de fr., ou - 14 %). De plus, sur l'axe du Loetschberg également, il n'a pas été nécessaire de faire appel à toutes les ressources mises à disposition (- 17 mio). L'avancement des travaux de la quatrième voie St-Germain - Viège et de l'alimentation en courant de traction est resté en deçà des attentes. Les aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau n'ont également requis qu'en partie (9,0 mio) les moyens financiers prévus (13,7 mio). L'analyse de la capacité des axes nord-sud a requis des prélèvements à hauteur de 6,2 millions de francs, laissant ainsi un léger solde de crédit (0,4 mio).

La première étape de RAIL 2000 n'a requis que 6,6 millions sur les 30 millions inscrits au budget. Des retards dans le projet de viaduc à flanc de coteau ainsi que le démantèlement de la signalisation au sol du nouveau tronçon Mattstetten - Rothrist ont entraîné une diminution des besoins de 23 millions. Pour le développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), ce sont principalement les travaux de planification qui ont progressé en 2012.

En outre, les premières parties du projet ZEB (augmentation de la fréquence des trains entre Rotkreuz et Schwyz ainsi qu'entre Gümmligen et Thoune) sont entrées dans leur phase de réalisation. Dans l'ensemble, ces projets ont nécessité quelque 3,6 millions ou 9 % de moins que prévu au budget. Pour la planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire, seule une petite partie (0,7 mio) des 5 millions de francs budgétés a été dépensée.

Les prélèvements effectués sur le fonds FTP pour le *raccordement au réseau européen des trains à haute performance* (raccordement LGV) se sont élevés à quelque 135 millions; ils ont donc été inférieurs de 22 % au montant budgété. Environ un quart des ressources (37 mio) a été utilisé pour les aménagements entre l'aéroport de Zurich et Winterthur. Les ressources prévues au budget ont été entièrement utilisées pour les aménagements Bülach - Schaffhouse, la contribution au nouvel axe Belfort - Dijon, les aménagements du nœud de Genève ainsi que pour le financement préalable Lindau - Geltendorf. En revanche, le crédit budgétaire destiné à la surveillance du projet (0,8 mio) et les fonds mis à disposition par un transfert de crédit pour les aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse (6,9 mio) n'ont pas été entièrement utilisés. Cela s'explique par le fait que le bilan financier du Réseau ferré de France ne satisfait toujours pas entièrement aux exigences de la Suisse, raison pour laquelle le paiement résiduel n'a pas encore pu avoir lieu. S'agissant des aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier, la différence par rapport au budget est de 9,2 millions (- 34 %) et s'explique par le retard du début de la construction. Des adjudications avantageuses ont permis de diminuer de 11,7 millions (42 %) les dépenses des aménagements Sargans - St-Margrethen. Les ressources destinées aux aménagements Saint-Gall-Constance (y c. le crédit supplémentaire du 14.06.2012) n'ont pas non plus été entièrement épuisées (pour 7 %). Ensuite, les projets Saint-Gall - St-Margrethen (- 3,7 mio, - 38 %), aéroport de Bâle-Mulhouse (- 2,5 mio, - 95 %), Bienne - Belfort (- 1,9 mio, - 14 %) et

Lausanne – Vallorbe (- 0,3 mio, - 68%) ont donné lieu à des crédits résiduels dus à des retards de projets.

Les dépenses liées à la *protection contre le bruit* (123 mio) ont été inférieures de 6% à la valeur inscrite au budget.

Les intérêts sur les avances et les intérêts sur les prêts, à prendre en charge par le fonds FTP, s'élèvent à respectivement à 175 millions et à 0,9 million de francs. Les intérêts sur les avances sont donc inférieurs d'environ 18 millions ou de 9% au budget. La part des recettes affectées de la RPLP et de la TVA utilisée pour le paiement des intérêts sur les avances s'élève à 17% (les fonds de l'impôt sur les huiles minérales ne peuvent pas être utilisés pour rembourser les intérêts sur les avances).

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds FTP boucle ses comptes 2012 sur un découvert de 263 millions, soit 170 mil-

lions de moins qu'estimé dans le budget. Les avances cumulées passent de 7702 à 7965 millions. Elles se situent encore pour quelque 1765 millions en deçà de la limite des avances prescrite par la loi.

Le portefeuille des prêts liés aux améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg, s'établit à 213 millions de francs au 31 décembre 2012, ce qui correspond à une réduction de 69 millions par rapport à l'année précédente. D'une part, les prêts conditionnellement remboursables octroyés à BLS Réseau SA pour la préparation à l'exploitation de l'axe du Loetschberg ont été commués en contributions à fonds perdu en raison des investissements effectivement portés à l'actif. D'autre part, dans le cadre d'un transfert de prêt, des prêts conditionnellement remboursables de 55 millions ont été reportés de la comptabilité du fonds dans le bilan de la Confédération.

Compte de résultats

CHF	Compte 2011	Budget		Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011	
		y c. suppléments 2012			val.abs.	%
Revenus	2 220 424 018	2 470 383 394		2 227 213 517	6 789 499	0,3
Recettes affectées	1 401 229 557	1 390 669 400		1 281 722 606	-119 506 951	-8,5
Taxe sur la valeur ajoutée	317 018 411	328 000 000		305 373 272	-11 645 139	-3,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	804 901 703	752 322 700		711 495 060	-93 406 643	-11,6
Impôt sur les huiles minérales	279 309 443	310 346 700		264 854 273	-14 455 170	-5,2
Inscription à l'actif des prêts remboursables, Confédération	2 900 000	625 000		625 000	-2 275 000	-78,4
Inscription à l'actif de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	657 678 250	646 815 000		682 233 259	24 555 009	3,7
NLFA, dont						
axe du St-Gothard	542 803 250	585 000 000		504 289 481	-38 513 769	-7,1
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	–	–		8 800 000	8 800 000	n.d.
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	2 475 000	16 065 000		10 143 778	7 668 778	309,8
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	11 300 000	23 250 000		23 500 000	12 200 000	108,0
Rail 2000, dont						
1 ^{re} étape	6 200 000	22 500 000		4 600 000	-1 600 000	-25,8
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–	–		5 200 000	5 200 000	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	–	–		13 100 000	13 100 000	n.d.
Raccordement au réseau européen	94 900 000	–		112 600 000	17 700 000	18,7
Perte	158 616 211	432 273 994		262 632 652	104 016 441	65,6
Charges	2 220 424 018	2 470 383 394		2 227 213 517	6 789 499	0,3
Prélèvements consacrés aux projets	1 370 177 736	1 629 589 700		1 368 883 796	-1 293 940	-0,1
NLFA, dont						
surveillance du projet	2 514 012	3 166 500		1 707 034	-806 978	-32,1
axe du Loetschberg	3 335 103	8 000 000		1 600 000	-1 735 103	-52,0
axe du St-Gothard	1 085 606 499	1 170 000 000		1 008 578 961	-77 027 538	-7,1
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	562 655	13 733 000		9 011 391	8 448 735	501,6
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	9 174 000	21 420 000		11 239 118	2 065 118	22,5
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	15 179 000	31 000 000		30 976 000	15 797 000	104,1
garantie du tracé	–	–		–	–	n.d.
analyse de la capacité des axes nord-sud	1 563 718	6 600 000		6 217 772	4 654 054	297,6
Rail 2000, dont						
1 ^{re} étape	9 438 968	30 000 000		6 636 000	-2 802 968	-29,7
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	1 429 157	7 800 000		5 315 980	3 886 823	272,0
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–	200 000		–	–	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	8 620 429	29 000 000		28 985 515	20 365 086	236,2
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	35 586	300 000		15 174	-20 412	-57,4
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	–	700 000		108 766	108 766	n.d.
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)	823 879	5 000 000		771 728	-52 152	-6,3
Raccordement au réseau européen, dont						
surveillance du projet	81 087	800 000		–	-81 087	-100,0
aménagements Saint-Gall - St-Margrethen	13 994 000	9 900 000		6 184 130	-7 809 870	-55,8
aménagements Lindau - Geltendorf	2 900 000	625 000		625 000	-2 275 000	-78,4
aménagements Bülach - Schaffhouse	38 799 664	17 900 000		17 900 000	-20 899 664	-53,9
construction nouvel axe Belfort - Dijon	–	10 000 000		10 000 000	10 000 000	n.d.
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	79 859	–		–	-79 859	-100,0
aménagement du nœud de Genève	8 482 000	9 500 000		9 500 000	1 018 000	12,0
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	3 624 871	6 877 200		–	-3 624 871	-100,0
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	199 375	2 590 000		125 000	-74 375	-37,3
aménagements Bienne - Belfort	1 809 445	14 000 000		12 088 000	10 278 555	568,1
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	1 797 859	27 000 000		17 800 000	16 002 141	890,1
aménagements Lausanne - Vallorbe	212 000	430 000		136 000	-76 000	-35,8
aménagements Sargans - St-Margrethen	7 819 840	28 000 000		16 333 000	8 513 160	108,9
aménagements Saint-Gall - Constance	1 143 000	7 748 000		7 220 652	6 077 652	531,7
aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	24 100 000	37 300 000		37 300 000	13 200 000	54,8
Protection contre le bruit	126 851 728	130 000 000		122 508 576	-4 343 153	-3,4
Intérêts sur prêts	969 000	960 200		926 850	-42 150	-4,3
Intérêts sur les avances	191 599 032	193 018 494		175 169 612	-16 429 420	-8,6
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	657 678 250	646 815 000		682 233 259	24 555 009	3,7

n.d.: non disponible

Bilan

CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Actif	60 900 000	56 525 000	-4 375 000	-7,2
Actif immobilisé	60 900 000	56 525 000	-4 375 000	-7,2
Prêts à taux variable conditionnellement remboursables	13 611 687 906	14 218 841 364	607 153 457	4,5
NLFA, axe du Loetschberg	2 181 460 281	2 181 460 281	-	-
NLFA, axe du St-Gothard	5 239 664 602	5 743 954 083	504 289 481	9,6
NLFA aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	-	8 800 000	8 800 000	n.d.
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	281 836 023	212 600 000	-69 236 023	-24,6
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	18 400 000	41 900 000	23 500 000	127,7
Rail 2000, 1 ^{re} étape	5 710 027 000	5 714 627 000	4 600 000	0,1
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	-	5 200 000	5 200 000	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	-	13 100 000	13 100 000	n.d.
LGV, aménagements St-Gall - St-Margrethen	35 800 000	41 900 000	6 100 000	17,0
LGV, aménagements Bulach - Schaffhouse	82 500 000	100 400 000	17 900 000	21,7
LGV, aménagement du nœud de Genève	9 500 000	19 000 000	9 500 000	100,0
LGV, aménagements Bienne - Belfort	3 000 000	15 000 000	12 000 000	400,0
LGV aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	-	6 400 000	6 400 000	n.d.
LGV, aménagements Lausanne - Vallorbe	300 000	400 000	100 000	33,3
LGV, aménagements Sargans - St-Margrethen	15 100 000	31 400 000	16 300 000	107,9
LGV, aménagements St-Gall - Constance	6 800 000	18 100 000	11 300 000	166,2
LGV, aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	27 300 000	64 600 000	37 300 000	136,6
Prêts remboursables	60 900 000	56 525 000	-4 375 000	-7,2
Rail 2000, 1 ^{re} étape	55 000 000	50 000 000	-5 000 000	-9,1
LGV, contrib. au financement préalable des aménagements Lindau - Geltendorf	5 900 000	6 525 000	625 000	10,6
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	-13 611 687 906	-14 218 841 364	-607 153 458	4,5
Passif	60 900 000	56 525 000	-4 375 000	-7,2
Capitaux de tiers	7 762 904 377	8 021 162 028	258 257 652	3,3
Prêts remboursables de la Confédération	60 900 000	56 525 000	-4 375 000	-7,2
Avances de la Confédération	7 702 004 377	7 964 637 028	262 632 652	3,4
Capital propre	-7 702 004 377	-7 964 637 028	-262 632 652	3,4
Perte reportée	-7 702 004 377	-7 964 637 028	-262 632 652	3,4

n.d.: non disponible

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2012

du # juin 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets
ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 27 mars 2013²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont
approuvés pour l'année 2012 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de
1 368 883 796 francs pour les projets et il se solde par un
défaut de financement de 262 632 652 francs,
couvert par des prêts de trésorerie;
- b. le bilan présente des avances de 7 964 637 028 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	19
21 Bases légales, structure et compétences	19
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	20
23 Compte 2012	20
Arrêté fédéral III (projet)	25

21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFI_{infr}; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend :

- *les revenus*: il s'agit des apports au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts conditionnellement remboursables affectés à des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération ;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations et routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations résultant de l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et de l'octroi de prêts conditionnellement remboursables pour des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique, etc.).

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux) :

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Au demeurant, il convient de préciser que le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, étant donné que ces dernières ne sont octroyées par la Confédération qu'au fur et à mesure des besoins effectifs et en fonction de ceux-ci.
- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations (remboursables sous conditions) portés à l'actif et réévalués.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, par le biais des arrêtés fédéraux du 21.9.2010, le Parlement a libéré pour la première fois et dès 2011 des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération. L'allocation de ressources supplémentaires pour ces programmes est demandée périodiquement à l'Assemblée fédérale.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'apport annuel au fonds. Conformément à l'art. 9 LFI_{infr}, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFIInfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. A titre de premier apport, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier apport ne peut être utilisé que

pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'apport extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les apports annuels.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les apports au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les ressources excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

23 Compte 2012

Le compte de résultats 2012 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde négatif de 288 millions.

Les revenus, d'un montant de 1927 millions, se composent des éléments suivants:

En 2012, l'apport au fonds s'est monté à 928 millions.

Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 648 et 74 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, d'un total de 185 millions, et des prêts destinés aux programmes pour le trafic d'agglomération, d'un montant de 92 millions. Par rapport à l'année précédente, les montants de ces prêts se sont inscrits en hausse, de respectivement 59 et 52 millions de francs.

Les charges se sont élevées à 2214 millions, dont 1215 millions de prélèvements:

Des dépenses de 678 millions, dont 30 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'achèvement du réseau des routes nationales, en particulier pour les projets-clés suivants:

- A5 contournement de Bienne
- A5 contournement de Serrières
- A8 contournement de Lungern
- A9 contournement de Viège et Loèche-Steg/Gampel
- A16 Tavannes - Moutier
- A16 frontière française - Porrentruy
- A28 contournement de Saas

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 730 millions. A la suite du report de projets, les cantons ont utilisé moins de moyens financiers durant l'exercice 2012 que prévu. A cela se sont ajoutées de nouvelles adjudications profitables à la faveur d'une pression des coûts persistante dans le secteur principal de la construction, une diminution des coûts due à l'application du manuel sur les standards dans la construction des routes nationales ainsi que des gains d'efficacité découlant de solutions plus avantageuses pour des mesures d'aide à la construction. Autant d'éléments qui ont entraîné des dépenses moindres de l'ordre de 52 millions au total.

76 millions ont été dépensés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, dont 2 millions ne peuvent être portés à l'actif. Ces ressources financières ont été utilisées essentiellement pour l'achèvement des travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Blegi-Rütihof et pour la mise en chantier des travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Härkingen-Wiggertal. Par ailleurs, la planification d'autres projets d'élimination des goulets d'étranglement s'est poursuivie:

- ZH élargissement à six voies du contournement nord de Zurich
- ZH élargissement à six voies du tronçon Andelfingen-Winterthour nord
- LU contournement de la ville de Lucerne
- BS-BL élimination du goulet d'étranglement de la tangente est de Bâle
- SO-AG élargissement à six voies du tronçon Luterbach-Härkingen
- SH 2^{ème} tube du tunnel Fäsenstaub
- VD élimination du goulet d'étranglement de Crissier

Compte de résultats

CHF	Compte 2011	Budget y c. suppléments 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Solde du compte de résultats	425 770 648	-432 532 400	-287 614 694	-713 385 343	-167,6
Revenus	2 581 199 614	1 706 861 600	1 926 551 553	-654 648 061	-25,4
Apports	1 703 425 000	927 861 600	927 861 600	-775 563 400	-45,5
Apport extraordinaire	850 000 000	–	–	-850 000 000	-100,0
Apport annuel	853 425 000	927 861 600	927 861 600	74 436 600	8,7
Inscription à l'actif des routes nationales en construction	712 259 146	779 000 000	722 243 865	9 984 719	1,4
Achèvement du réseau	665 176 047	693 500 000	647 930 592	-17 245 455	-2,6
Elimination des goulets d'étranglement	47 083 098	85 500 000	74 313 273	27 230 175	57,8
Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables	165 515 468	–	276 446 088	110 930 620	67,0
BE, tramway Berne Ouest	7 800 000	–	–	-7 800 000	-100,0
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	–	–	34 849 477	34 849 477	n.d.
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	1 216 000	–	127 790	-1 088 210	-89,5
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	3 373 089	–	–	-3 373 089	-100,0
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	107 460 000	–	22 000 000	-85 460 000	-79,5
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	171 000	–	1 538 806	1 367 806	799,9
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	5 237 379	–	6 475 000	1 237 621	23,6
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	–	–	–	–	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	–	–	14 477 600	14 477 600	n.d.
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	–	–	105 135 804	105 135 804	n.d.
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	33 668 000	–	74 000 000	40 332 000	119,8
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	3 878 000	–	7 277 600	3 399 600	87,7
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	267 000	–	1 052 312	785 312	294,1
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl est	–	–	780 000	780 000	n.d.
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	350 000	–	2 944 643	2 594 643	741,3
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	2 095 000	–	5 787 056	3 692 056	176,2
Charges	2 155 428 965	2 139 394 000	2 214 166 247	58 737 281	2,7
Prélèvements	1 277 654 352	1 360 394 000	1 215 476 294	-62 178 057	-4,9
Achèvement du réseau des routes nationales	699 534 744	730 000 000	677 881 925	-21 652 819	-3,1
porté à l'actif	665 176 047	693 500 000	647 930 592	-17 245 455	-2,6
non porté à l'actif	34 358 697	36 500 000	29 951 334	-4 407 363	-12,8
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	48 381 608	90 000 000	76 293 897	27 912 290	57,7
porté à l'actif	47 083 098	85 500 000	74 313 273	27 230 175	57,8
non porté à l'actif	1 298 509	4 500 000	1 980 624	682 115	52,5
Projets d'agglomération	100 000 000	110 000 000	130 166 000	30 166 000	30,2
Contributions à fonds perdu	59 742 000	110 000 000	38 324 389	-21 417 611	-35,9
Prêts (rail)	40 258 000	–	91 841 611	51 583 611	128,1
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	386 000 000	386 000 000	286 740 472	-99 259 528	-25,7
Contributions à fonds perdu	260 742 532	386 000 000	102 135 994	-158 606 538	-60,8
Prêts (rail)	125 257 468	–	184 604 477	59 347 009	47,4
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	43 738 000	44 394 000	44 394 000	656 000	1,5
Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction	712 259 146	779 000 000	722 243 865	9 984 719	1,4
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	165 515 468	–	276 446 088	110 930 620	67,0

n.d.: non disponible

Des recettes avoisinant les 12 millions ont également été enregistrées en 2012 dans le domaine de la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds par dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette). Pour la première fois, la retenue de garantie prévue pour les travaux d'élimination des goulets d'étranglement a été portée au bilan; elle se monte à environ 1,3 million de francs.

S'agissant du *trafic d'agglomération*, les dépenses ont été inférieures d'environ 79 millions de francs au montant budgété. Sur un total de 417 millions de francs, 287 millions ont servi au financement des projets urgents liés au trafic d'agglomération et 130 millions ont été affectés aux projets d'agglomération.

En raison du ralentissement de l'avancement des travaux et compte tenu du fait que certains décomptes finaux ne sont pas terminés, les dépenses engagées pour les projets ferroviaires

urgents ont été inférieures au montant budgété (330 mio): elles se sont chiffrées à seulement 193 millions, dont 111 millions ont été dédiés au raccordement ferroviaire CEVA. En 2012, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- ZH ligne de la vallée de la Glatt, étapes 2 et 3
- ZH tramway Zurich Ouest
- LU doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»*
- BS prolongement des lignes de tramway pour St-Louis et Weil-am-Rhein en ville de Bâle
- AG Wynental et Suhrentalbahnhof (WSB): mise en site propre entre Suhr et Aarau
- VD gare de Prilly-Malley, Réseau Express Vaudois (REV)*
- ZH ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1^{re} étape*
- TI raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)*
- GE raccordement ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA)*

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Actif	2 134 767 710	1 755 341 346	-379 426 364	-17,8
Actif circulant	2 134 767 710	1 755 341 346	-379 426 364	-17,8
Créances sur la Confédération	2 132 969 007	1 753 886 838	-379 082 169	-17,8
Créances sur des tiers	1 798 703	1 454 508	-344 195	-19,1
Actif immobilisé	-	-	-	-
Routes nationales en construction	2 045 072 293	2 464 097 803	419 025 510	20,5
Achèvement du réseau	1 967 783 963	2 387 664 301	419 880 338	21,3
Elimination des goulets d'étranglement	77 288 330	76 433 502	-854 828	-1,1
Prêts rail conditionnellement remboursables	585 693 553	862 139 641	276 446 088	47,2
BE, tramway Berne Ouest	26 100 000	26 100 000	-	n.d.
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-	34 849 477	34 849 477	n.d.
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	10 493 000	10 620 790	127 790	1,2
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	123 373 089	123 373 089	-	n.d.
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	351 502 775	373 502 775	22 000 000	6,3
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	5 671 000	7 209 806	1 538 806	27,1
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	16 137 079	22 612 079	6 475 000	40,1
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	3 908 610	3 908 610	-	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	8 250 000	22 727 600	14 477 600	175,5
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	-	105 135 804	105 135 804	n.d.
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	33 668 000	107 668 000	74 000 000	219,8
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	3 878 000	11 155 600	7 277 600	187,7
Zoug: réseau RER : nouvel arrêt Sumpf	267 000	1 319 312	1 052 312	394,1
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl est	-	780 000	780 000	n.d.
Schaffhouse : aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	350 000	3 294 643	2 944 643	841,3
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	2 095 000	7 882 056	5 787 056	276,2
Réévaluation des routes nationales en construction	-2 045 072 293	-2 464 097 803	-419 025 510	20,5
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	-585 693 553	-862 139 641	-276 446 088	47,2
Passif	2 134 767 710	1 755 341 346	-379 426 364	-17,8
Capitaux de tiers	105 951 410	14 139 739	-91 811 670	-86,7
Engagements envers des tiers	99 335 833	1 015 546	-98 320 287	-99,0
Autres comptes de régularisation passifs	6 615 577	11 865 742	5 250 165	79,4
Provisions pour prestations de garantie	-	1 258 452	1 258 452	n.d.
Capital propre	2 028 816 300	1 741 201 606	-287 614 694	-14,2

n.d.: non disponible

En raison de la baisse des dépenses allouées aux infrastructures ferroviaires, les projets routiers urgents ont bénéficié de moyens supplémentaires. Au total, 9,4 millions de francs ont été dépensés pour les projets suivants:

- BE place du Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- FR pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln-Liestal

S'agissant des projets d'agglomération, les dépenses ont dépassé de 20 millions le budget initialement prévu (110 mio). Ces besoins financiers supplémentaires ont toutefois pu être compensés en puisant dans l'enveloppe budgétaire allouée au trafic d'agglomération du fait de la baisse des dépenses engagées pour les projets urgents.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération se sont élevés à 105 millions de francs. En 2012, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)*
- Zurich: 4^e extension partielle du RER de Zurich*
- St-Gall/Arbon-Rorschach: extension du RER de St-Gall, cadencement au quart d'heure (mesure A)*
- Genève: tramway Cornavin – Onex – Bernex: tronçon Cornavin – Georges-Favon

* Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les contributions à des investissements et les prêts destinés aux mesures routières et de mobilité douce dans le cadre des projets d'agglomération se sont chiffrés à 25 millions. En 2012, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zoug: répartition fine des transports en commun sur site propre, 1^{re} partie (aménagement du nœud d'Alpenblick, passage inférieur Sumpf Steinhausen/Cham)
- Zoug: concept de mobilité douce (liste A)
- St-Gall/Arbon-Rorschach: désengorgement de la vieille ville avec accès au Saurer WerkZwei
- St-Gall/Arbon-Rorschach: valorisation de la vieille ville de Gossau
- Argovie Est: Wildegg, réaménagement de la traversée de la localité
- Genève: nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron

Un montant forfaitaire de 44 millions est destiné aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Au 31.12.2012, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un *actif circulant* de 1755 millions. Il s'agit, d'une part, des créances sur la Confédération (1754 mio) et, d'autre part, de celles sur les cantons (1 mio). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales. L'*actif immobilisé*, qui se compose des routes nationales en construction (2464 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (862 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en hausse de 419 millions par rapport à l'année précédente. Cette modification est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction (+ 722 mio), déduction

Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Apports au fonds	1 703,4	927,9	927,9	-775,6	-45,5
Apport extraordinaire	850,0	–	–	-850,0	-100,0
Apport annuel	853,4	927,9	927,9	74,4	8,7
Prélèvements sur le fonds	1 277,7	1 360,4	1 215,5	-62,2	-4,9
Achèvement du réseau des routes nationales	699,5	730,0	677,9	-21,7	-3,1
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	48,4	90,0	76,3	27,9	57,7
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	386,0	386,0	286,7	-99,3	-25,7
Projets d'agglomération	100,0	110,0	130,2	30,2	30,2
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	43,7	44,4	44,4	0,7	1,5
Liquidités du fonds*	2 028,7	1 478,7	1 741,1	-287,6	-14,2

n.d.: non disponible

* Créances et engagements envers des tiers non compris

faite du report des tronçons achevés au bilan de la Confédération (- 303 mio). Il est question ici de la mise en service des tronçons suivants : A16 Transjurane BE Court-Tavannes et A8 contournement de Lungern. A ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets financées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 276 millions par rapport à 2011 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2012.

Côté *passif*, les engagements envers des tiers se montent à 1 million et les autres comptes de régularisation passifs à 12 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau qui concernent l'année 2012, mais qui ont été acquittées seulement en 2013. En outre, des provisions de 1,3 million de francs pour des prestations de garantie dans le domaine de l'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan. Le capital propre s'élève à 1741 millions.

A la fin de l'exercice 2012, le fonds d'infrastructure dispose de 1741 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres, principalement dans le domaine du trafic d'agglomération, ce chiffre est supérieur d'environ 262 millions au montant budgétisé.

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2012

du #.#.2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure¹,
vu le message du Conseil fédéral du 27 mars 2013²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2012 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 215 476 294 francs et boucle avec un solde négatif de 287 614 694 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 1 755 341 346 francs pour un capital propre de 1 741 201 606 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
3	31
<hr/>	
31	31
<hr/>	
32	32
<hr/>	
321	32
<hr/>	
322	33
<hr/>	
323	34
<hr/>	
324	35
<hr/>	
325	36
<hr/>	
326	37
<hr/>	
33	39
<hr/>	
331	39
<hr/>	
332	43
<hr/>	
333	60
<hr/>	
34	63
<hr/>	
341	63
<hr/>	
342	65
<hr/>	
343	66
<hr/>	
344	67
<hr/>	
35	68
<hr/>	
351	68
<hr/>	
352	69
<hr/>	
353	69
<hr/>	
	70

31 Introduction

Le domaine des EPF comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE). Ces six institutions sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique. S'y ajoutent le Conseil des EPF (organe de direction stratégique) et la Commission de recours interne des EPF, en tant qu'instance de recours indépendante.

Pilotage du domaine des EPF et rapports d'activité

La direction politique du domaine des EPF incombe au Parlement et au Conseil fédéral. Les autorités politiques définissent les normes régissant les prestations (actuellement: mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF 2008-2011) et le cadre financier. En tant que fournisseur de prestations, le domaine des EPF répond de la mise en œuvre des directives. Il est par ailleurs soumis à la haute surveillance du Parlement. Le Conseil des EPF assure quant à lui la *gestion stratégique* du domaine des EPF, la gestion opérationnelle incombant aux directions des différentes institutions.

La législation et le mandat de prestations engagent le Conseil des EPF à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs, de l'état du portefeuille immobilier, ainsi que de la situation sur le plan du personnel et des finances du domaine des EPF. Pour ce faire, le Conseil des EPF soumet annuellement au Conseil fédéral un rapport d'activité qui, après approbation, sert à la fois de documentation complémentaire en vue du traitement des comptes d'Etat au sein du Parlement et d'instrument de communication vis-à-vis du grand public.

EPFZ

L'EPFZ s'engage en faveur d'un enseignement de qualité, d'une recherche fondamentale novatrice et de l'application des résultats pour le bien de la société. Elle rassemble près de 17 800 étudiants de quelque 80 pays, dont 3800 doctorants environ. Plus de 480 professeurs enseignent dans ses murs et mènent des recherches dans des domaines aussi variés que l'architecture et le génie civil, les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles et les mathématiques, les sciences orientées système, sans oublier le management et les sciences sociales.

EPFL

L'EPFL compte environ 14 600 personnes, soit plus de 9300 étudiants, quelque 300 professeurs et 5000 chercheurs, techniciens et administrateurs. Plus de 120 nationalités s'y côtoient quotidiennement, ce qui fait de l'EPFL l'une des hautes écoles les plus multiculturelles au monde. La formation y est totalement bilingue (français-anglais) dès le niveau master. L'EPFL, qui jouit d'un très grand prestige, se signale notamment en misant réso-

lument sur les partenariats internationaux, le sponsoring et les projets menés conjointement avec les milieux scientifiques et industriels.

IPS

L'IPS mène des recherches dans les domaines de la matière et des matériaux, de l'homme et de la santé, ainsi que de l'énergie et de l'environnement. Avec la Source de neutrons de spallation, la Source de lumière synchrotron suisse et la Source de muons suisse, l'IPS gère des équipements scientifiques de grande envergure. Chaque année, plus de 2000 chercheurs suisses et étrangers se rendent à l'IPS pour y conduire des expériences avec ces équipements uniques au monde. Des quelque 1800 salariés de l'IPS, environ 700 sont des collaborateurs scientifiques.

FNP

Le FNP consacre ses recherches à l'utilisation et à la protection des paysages et des biotopes, et notamment à la gestion responsable des risques naturels dans les Alpes suisses au travers de la subdivision du FNP chargée de l'étude de la neige et des avalanches. Le FNP emploie plus de 480 collaborateurs sur ses sites de Birmensdorf, Davos, Lausanne, Bellinzona et Sion. Une moitié environ sont des collaborateurs scientifiques et plus de 70 doctorants viennent y rédiger leur thèse.

LFEM

Le LFEM élabore des solutions axées sur la pratique pour l'industrie et la société dans les domaines des nanomatériaux et des nanosurfaces, de l'environnement, de l'énergie et des technologies durables du bâtiment, ainsi que des biotechnologies et des technologies médicales. Depuis 1880, il fournit aux pouvoirs publics des données destinées à étayer leurs décisions politiques et mène des recherches pour les offices fédéraux. Le LFEM compte quelque 950 collaborateurs, dont 26 professeurs, quelque 200 doctorants et 40 personnes en formation. S'y ajoutent environ 120 étudiants de diplôme et stagiaires.

IFAEPE

L'IFAEPE se situe, au niveau mondial, à la pointe de la recherche dans le domaine de l'eau. Abordant la problématique de l'eau selon une approche associant sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et sciences sociales, il étudie aussi bien les cours d'eau naturels que les systèmes hautement techniques de gestion des eaux usées. Quelque 24 professeurs et 270 collaborateurs scientifiques (dont 150 doctorants) trouvent à l'IFAEPE un cadre de travail absolument unique, auquel s'associent activement divers groupements d'intérêts issus de l'économie et de la société.

Conseil des EPF

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF. Il est l'autorité de nomination du domaine des EPF et assure la gestion et la construction du parc immobilier. Un état-major de quelque 50 collaborateurs assiste le Conseil des EPF dans l'accomplissement de son mandat légal.

321 Aperçu général

Introduction – Evolution du plafond des dépenses

Par l'arrêté fédéral du 14.6.2011 relatif au message FRI 2012, le Parlement a prolongé d'une année le plafond des dépenses 2008-2011 en le rehaussant de 2164,3 millions pour un nouveau total de 10 553 millions. La croissance annuelle moyenne durant la période de prestations prolongée 2008-2012 a été de 3,3 % (base 2007). Le mandat de prestations a également été prolongé et complété par trois mandats spécifiques aux projets SwissFel, stratégie nationale pour le calcul à haute performance (HPCN) et Human Brain Project.

La contribution financière de la Confédération à l'exploitation courante (crédit A2310.0346, 328 «Domaine des EPF», 2012: 2040,7 mio) et la contribution destinée aux investissements dans des constructions du domaine des EPF (crédit A4100.0125, 620 OFCL, 2012: 134,6 mio) sont imputées au plafond des dépenses. En revanche, la contribution aux loyers du domaine des EPF (crédit A2310.0416, 328 «Domaine des EPF») n'est pas imputée à ce plafond.

L'allocation des ressources au sein du domaine des EPF est réglée à l'art. 12, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Le Conseil des EPF alloue les fonds sur la base des contrats d'objectifs conclus avec les deux EPF et les quatre établissements de recherche. Il s'appuie pour ce faire sur la planification stratégique et sur les plans de développement autorisés des EPF et des établissements de recherche. Avant d'allouer les ressources, il constitue une réserve de fonds nécessaire à sa propre administration, au fonctionnement de la Commission de recours des EPF, ainsi qu'aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ces derniers ont été cédés en cours d'année aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche (cf. ch. 341).

Compte 2012

Les revenus du domaine des EPF ont augmenté de 31 millions par rapport à l'année précédente (+ 1%) pour atteindre 3145 millions (revenus opérationnels de 3127 mio; revenus financiers de 18 mio). Les contributions de la Confédération (contribution financière et contribution aux loyers) de 2342 millions représentent la majeure partie (75 %) des revenus opérationnels. Les entrées de fonds secondaires et de fonds de tiers atteignent au total 761 millions (+ 110 mio, soit + 16,9%), dont ont été déduits les fonds non utilisés pendant l'année sous revue, qui se montent à 99 millions (inscrits sous les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers). L'accroissement des revenus a permis de financer des projets supplémentaires dans l'enseignement et la recherche.

Les dépenses totales se sont accrues de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 3043 millions (charges opérationnelles de 3038 mio; charges d'intérêts de 5 mio). Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,5 % et représentent de loin la part la plus importante des charges opérationnelles (63 %, soit 1914 mio).

Le *résultat annuel* se monte à 102 millions. Il est inférieur à celui de 2011 (120 mio), mais bien supérieur à la valeur budgétée de - 9 millions. De même, le résultat opérationnel de 89 millions est plus bas que celui du compte 2011 (110 mio) mais dépasse la valeur budgétée pour 2012.

L'origine des financements dans le domaine des EPF n'a que peu évolué par rapport aux exercices précédents, comme le montre la structure des revenus pour 2012. La Confédération a financé le domaine des EPF pour près de 90 %. Les contributions fédérales directes en ont constitué la majeure partie (75 %). En 2012, la Confédération a aussi soutenu indirectement 15 % du financement du domaine des EPF par le biais des fonds secondaires. Le solde provenait de la coopération avec le secteur privé (y c. les dons, legs, etc.), des émoluments d'études et de divers revenus tels que les honoraires pour prestations de service et expertises ou les ventes de matériel, ainsi que du résultat financier.

219 millions ont été consacrés aux immobilisations corporelles et incorporelles, contre 315 millions en 2011.

Le total du bilan consolidé du domaine des EPF se monte à 2688 millions à fin 2012, traduisant une augmentation de 252 millions par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des actifs, c'est principalement l'actif circulant qui s'est accru (+ 239 mio), tandis que du côté des passifs, le capital affecté a enregistré la plus forte hausse en valeur absolue (+ 195 mio).

322 Compte de résultats consolidé

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	120	-9	102	-18	-14,8	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	110	-20	89	-21	-18,9	
Revenus opérationnels	3 094	3 130	3 127	33	1,1	
Contribution financière de la Confédération	2 026	2 041	2 041	15	0,7	1
Contribution aux loyers	282	301	301	19	6,8	2
Fonds secondaires et fonds de tiers	651	676	761	110	16,9	3
Compensations par des fonds secondaires	440	456	471	31	7,1	
Compensations par des fonds de tiers	211	220	290	79	37,3	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	-52	-19	-99	-47	90,1	3, 20
Revenus des prestations de service	120	109	99	-21	-17,6	4
Autres revenus	68	22	25	-42	-62,6	5
Charges opérationnelles	2 984	3 150	3 038	54	1,8	
Charges propres	2 933	3 040	2 987	54	1,9	
Charges de personnel	1 850	1 904	1 914	64	3,5	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	874	935	892	18	2,1	2, 7
Amortissements	197	188	157	-40	-20,3	14
Variations des engagements internes	12	13	24	12	103,5	20
Charges de transfert	52	110	51	-0	-0,8	8
Résultat financier	10	11	13	3	29,7	9
Revenus financiers	20	14	18	-2	-11,0	
Charges financières	10	3	5	-5	-51,2	

Le compte de résultats consolidé enregistre un excédent de revenus de 102 millions. Le *résultat annuel* se compose du *résultat opérationnel* (89 mio) et du *résultat financier* (13 mio). Le résultat annuel est inférieur à celui de 2011 (-18 mio) mais dépasse de 111 millions le résultat escompté dans le budget 2012.

Les *fonds secondaires et fonds de tiers* n'ont pas d'incidences sur le résultat annuel. La différence entre les entrées (revenus opérationnels) et les ressources effectivement utilisées (charges opérationnelles) est neutralisée par comptabilisation des variations des fonds avec incidences sur les résultats (diminution des revenus: 99 mio).

En comparaison avec l'année précédente, les *revenus opérationnels* augmentent de 33 millions (+1,1%) et passent à 3127 millions. L'évolution positive des années précédentes persiste donc et le résultat opérationnel budgété a été largement atteint. Des fonds secondaires et des fonds de tiers supplémentaires ont pu être acquis par rapport à 2011. Si l'on exclut de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers, on constate que les revenus opérationnels bruts dépassent eux aussi le niveau de l'année précédente, de 80 millions, et sont supérieurs à la valeur budgétisée de 78 millions. Il est difficile de prévoir l'évolution des variations des fonds secondaires et des fonds de tiers, car celles-ci peuvent être très fortes d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets d'enseignement et de recherche.

Les diverses catégories de revenus ont connu une évolution différenciée: les fonds primaires (2341 mio) se sont accrus de 34 millions (+1,5%). Ils comprennent les contributions directes de la Confédération, soit la *contribution au financement* (2041 mio) et la *contribution aux loyers* (302 mio). La part des fonds primaires se monte, comme l'année précédente, à près de 75% des revenus opérationnels. Les revenus des *fonds secondaires et fonds de tiers* - variations comprises - (662 mio) ont sensiblement augmenté et constituent environ 21% des revenus opérationnels (2011: 19% environ). Les 4% de revenus opérationnels restants se répartissent entre les *revenus de prestations de service* (99 mio) et les *autres revenus* (25 mio). La baisse importante des «Autres revenus» est liée à l'abandon des prestations propres portées à l'actif (40 mio l'année précédente). L'IPS a renoncé durant l'année sous revue à porter les prestations propres à l'actif (dépenses de personnel dans les projets portés à l'actif).

Les *charges opérationnelles*, qui s'établissent à 3038 millions, restent inférieures de 112 millions à ce qui avait été prévu au budget (-3,6%). Elles se sont toutefois alourdies de 54 millions (+1,8%) par rapport à l'année précédente (2984 mio). La majeure partie d'entre elles sont constituées par les charges de personnel (1914 mio, soit 63%). Les *charges de biens et services et charges d'exploitation*, qui se montent à 892 millions, incluent en particulier les charges de locaux afférentes aux immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF (302 mio). La forte baisse de 40 millions (-20%) enregistrée dans les *amortissements* (2012: 157 mio) s'explique par la suppression de l'effet des amortissements extraordinaires opérés à l'EPFZ en 2011.

Les *charges de transfert* sont inférieures de 59 millions au montant budgétisé. Géré en majeure partie de façon centralisée par le Conseil des EPF, ce poste est budgétisé en cours d'année selon les différents projets en cours puis affecté aux institutions. Les charges effectives sont ensuite imputées selon leur nature, mais le budget n'est pas adapté ultérieurement. Dans le cadre du transfert du crédit d'investissement vers la contribution financière, les charges de transfert ont été augmentées de 18 millions pour éviter de fausser le résultat annuel.

Le *résultat financier* s'améliore de 3 millions par rapport à l'année précédente et dépasse ainsi le montant budgétisé. Bien que les revenus des intérêts aient diminué dans le résultat financier, ils ont été compensés par des ajustements de la valeur vénale sur les titres.

323 Compte des investissements consolidé

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Solde du compte des investissements	-311	-245	-226	85	-27,4
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-310	-246	-219	92	-29,6
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	5	1	1	-5	-89,2
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	315	247	219	-96	-30,5
Immeubles	-	0	-	-	n.d.
Installations techniques et machines	276	193	180	-96	-34,8
Technologies de l'information	38	53	38	1	2,3
Immobilisations incorporelles	2	1	1	-1	-54,2
Solde des investissements dans des placements financiers	-1	1	-7	-6	n.d.
Cofinancements (nets)	-2	-14	-7	-5	n.d.
Placements financiers (nets)	2	15	-	-2	n.d.

Le compte des investissements consolidé comprend les dépenses liées à l'achat ou à la création (prestations propres) d'actifs financiers, ainsi que les recettes d'investissement provenant de la vente de ces derniers. En principe, on ne comptabilise que les investissements entrant dans les actifs du domaine des EPF. Font exception à cette règle les cofinancements d'immeubles dont la Confédération est propriétaire, qui figurent dans les placements financiers et qui sont amortis tout au long de la période d'utilisation de l'objet financé. Les placements financiers du domaine des EPF concernent avant tout des fonds excédentaires qui sont placés de manière à porter intérêts jusqu'à leur affectation.

Les *recettes d'investissement sur immobilisations corporelles* ne pèsent guère dans la balance. Il n'y a pas eu de sortie majeure parmi les immobilisations corporelles.

Les *dépenses d'investissement pour immobilisations corporelles* sont inférieures de près d'un tiers à celles de 2011 (- 29,6 %). Les besoins de fonds pour les nouvelles acquisitions et pour le remplacement des *installations techniques et machines* restent importants dans le domaine scientifique. Durant l'exercice 2011, des investissements uniques supérieurs à la moyenne ont cependant été consentis dans les infrastructures nationales de recherche et les installations en construction dans le domaine des équipements spécifiques à l'utilisateur. Durant l'année sous revue, la part des investissements pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur s'est montée à 75 millions (110 mio l'année précédente).

Les investissements les plus importants dans les installations techniques et machines (installations en construction meubles ou installations achevées) et dans les technologies de l'information englobent:

- la plateforme sciences de la vie HPL (21,2 mio);
- le calculateur à haute performance «Piz Daint» (14,2 mio), les aménagements spécifiques au locataire (7,9 mio) et l'alimentation secondaire des composants informatiques (4,2 mio) au CSCS de Lugano;
- les investissements dans les structures à haute fréquence (résonateurs) de l'IPS (4,9 mio) et
- l'équipement spécifique à l'utilisateur dans le bâtiment de la Weinbergstrasse 56/58 (bâtiment WEV) de l'EPFZ (4,0 mio).

Par le passé, une centaine de millions par an était généralement consacrée aux *technologies de l'information* et aux dépenses informatiques. En 2012, ces dépenses ont atteint 110 millions et sont donc nettement supérieures à cette valeur (charges informatiques: 72 mio; technologies de l'information: 38 mio [voir ch. 332/7]). Ces investissements supplémentaires sont notamment motivés par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.

Les investissements opérés dans les équipements techniques, les machines et les technologies de l'information, financés par le biais des fonds secondaires et des fonds de tiers, se montent à 43 millions – nettement plus que l'année précédente (36 mio).

Les cofinancements englobent 5,0 millions pour la construction à neuf du bâtiment de l'EPFZ à la Tannenstrasse 3 (bâtiment

CLA) et 2,1 millions pour l'EPFL (1,5 mio pour le Centre sport et santé, 0,6 mio pour «La Polychinelle»).

324 Compte des flux de fonds consolidé

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %		Chiffres en annexe
Total des flux de fonds	75	195	120	160,1	
Flux de fonds provenant des activités courantes	399	432	33	8,3	
Cash-flow	303	267	-37	-12,1	
Résultat de l'exercice	120	102	-18	-14,8	
Amortissements	197	157	-40	-20,3	14
Variations des provisions	-14	7	21	n.d.	19
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	0	1	0	n.d.	
Augmentation (-) / diminution (+) de l'actif circulant net	37	-30	-67	-181,2	
Augmentation (+) / diminution (-) du capital affecté	58	195	136	233,7	20
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-310	-207	103	-33,3	
Immobilisations corporelles	-308	-206	102	-33,1	14
Immeubles, installations techniques, technologies de l'information	-313	-218	95	-30,4	
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	5	12	7	137,2	
Immobilisations incorporelles	-2	-1	1	-54,2	14
Placements financiers	-7	1	8	-113,8	10, 12
Cash-flow libre	82	226	144	176,5	
Flux de fonds provenant des activités de financement	-6	-30	-24	368,2	

Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p.r. au C 2011 val. abs. %		Chiffres en annexe
Etat des liquidités au 1.1.	1 171	1 246	75	6,4	10
Augmentation / diminution	75	195	120	160,1	
Etat des liquidités au 31.12	1 246	1 442	195	15,7	10

Le compte des flux de fonds recense les flux de fonds provenant des activités courantes, des activités d'investissement et des activités de financement. Ils sont représentés selon la méthode indirecte. Le *total des flux de fonds* correspond aux variations du fonds des liquidités et placements à court terme.

Le cash-flow de 267 millions provient principalement du résultat annuel, majoré des amortissements. Les deux postes enregistrent une baisse. Outre le cash-flow (267 mio), les flux de fonds provenant des activités courantes (432 mio) incluent l'augmentation de l'actif circulant net de 30 millions et l'augmentation du capital affecté de 195 millions. Cette dernière est liée à l'excédent émanant du revenu des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Les sorties de fonds nettes destinées aux immobilisations corporelles atteignent 207 millions; elles résultent des *activités d'investissement*.

Les flux de fonds provenant des *activités de financement* ont essentiellement été influencés par un transfert des engagements financiers dans le capital affecté. Les sorties enregistrées dans l'activité de financement sont compensées par des entrées à peu près équivalentes dans les variations du capital affecté. Le reclassement de ces ressources a été effectué afin de mieux comparer les deux EPF.

Le solde de 195 millions des flux de fonds révèle l'évolution de l'état du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

325 Bilan consolidé

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. au C 2011		Chiffres
			val. abs.	%	en annexe
Actif	2 435	2 688	252	10,4	
Actif circulant	1 442	1 681	239	16,5	
Liquidités et placements à court terme	1 246	1 442	195	15,7	10
Créances	58	61	4	6,3	11
Placements financiers à court terme	110	141	31	28,0	12
Stocks	12	12	0	2,2	13
Comptes de régularisation actifs	17	25	9	51,4	
Actif immobilisé	993	1 007	14	1,4	
Immobilisations corporelles	855	901	46	5,4	14
Immobilisations incorporelles	2	2	-0	-12,4	14
Prêts	2	1	-0	-14,0	16
Participations	1	1	1	97,5	15
Placements financiers à long terme	134	101	-33	-24,3	12
Passif	2 435	2 688	252	10,4	
Capitaux de tiers	431	390	-41	-9,5	
Capitaux de tiers à court terme	303	298	-5	-1,8	
Engagements courants	145	157	12	8,0	17
Engagements financiers à court terme	22	27	5	24,6	18
Comptes de régularisation passifs	81	52	-29	-36,0	
Provisions à court terme	56	63	7	12,3	19
Capitaux de tiers à long terme	128	92	-36	-27,8	
Engagements financiers à long terme	47	12	-35	-75,2	18
Provisions à long terme	81	81	-0	-0,1	19
Capital affecté	1 200	1 395	195	16,2	20
Fonds secondaires	270	309	39	14,4	20
Fonds de tiers	693	827	133	19,2	20
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	94	99	4	4,6	
Fonds propres (engagements internes)	142	160	18	12,8	20
Capital propre	804	903	98	12,2	
Autre capital propre	215	273	58	26,8	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	75	119	44	58,8	
Réserves libres	44	55	11	23,8	
Capital propre divers	96	99	3	3,1	
Excédent/découvert du bilan	589	630	41	6,9	

Le bilan rend compte de la structure du patrimoine et du capital du domaine des EPF. Son actif se subdivise en actif circulant et actif immobilisé. La structure de son passif a pour particularité de comprendre, outre les capitaux de tiers et le capital propre, le capital affecté. A titre d'information complémentaire, un rapprochement indique en annexe (cf. note 20) comment se ferait la ventilation du capital affecté entre capitaux de tiers et capital propre. Cette répartition obéit aux critères régissant le compte consolidé de la Confédération.

Le total du bilan consolidé s'est accru de 252 millions (+ 10,4%) pour s'établir à 2688 millions. Il importe de noter que les immeubles utilisés par le domaine des EPF appartiennent presque tous à la Confédération et que, par conséquent, ils sont absents du bilan du domaine des EPF et figurent à l'actif de celui de la Confédération.

L'actif circulant s'est accru de 239 millions. Cette hausse tient essentiellement à ce que les fonds secondaires et les fonds de tiers nouveaux qui ne sont pas immédiatement utilisés pour des pro-

jets sont momentanément placés après de la Confédération ou sur le marché, sur la base du contrat de trésorerie en vigueur et des directives de placement du Conseil des EPF. Ces placements à court terme auprès de la Confédération se montent à 1177 millions (2011: 1081 mio). Ils sont comptabilisés sous le poste des *liquidités et placements à court terme*. La hausse des placements financiers à court terme concerne les titres à revenu fixe en rapport avec des transferts de placements financiers de la fondation EPFL+ vers l'EPFL.

L'actif immobilisé n'a que légèrement augmenté (+ 14 mio). La hausse enregistrée dans les *immobilisations corporelles* (+ 46 mio) est neutralisée notamment par la baisse des placements financiers à long terme (- 33 mio). Durant l'année précédente, les placements à long terme comprenaient une créance de 40 millions sur la Fondation EPFL+ pour des ressources qui avaient été attribuées à l'EPFL en rapport avec le financement de nouvelles chaires. Cette créance a été acquittée par le transfert d'un portefeuille de placements de l'EPFL+ vers l'EPFL. Il en résulte un transfert des placements à long terme vers ceux à court terme.

Parmi les immobilisations corporelles, le plus grand changement concerne la hausse enregistrée au niveau des installations en construction pour les aménagements spécifiques au locataire à l'EPFZ.

Le recul des *capitaux de tiers* (- 41 mio au total) est dû en majeure partie à des redistributions dans les passifs à l'EPFL. Ainsi, des engagements financiers à long terme (46 mio) et des passifs transitoires (27 mio) ont été transférés dans le capital affecté (fonds de tiers). Il s'agit d'acomptes pour des chaires financées par des fonds de tiers et pour des projets de recherche. La hausse de 195 millions enregistrée dans le *capital affecté*, qui se monte à 1395 millions, résulte des entrées importantes de nouveaux moyens financiers provenant de fonds secondaires et de fonds de tiers ainsi que du transfert déjà mentionné des chaires et projets de recherche financés par des fonds de tiers. La comptabilisation des compensations issues de fonds secondaires et de fonds de tiers est, de même que la comptabilisation de l'utilisation de ces compensations pour des projets d'enseignement et de recherche, reportée. La majeure partie des compensations destinées aux projets de recherche, et surtout celles qui émanent de fonds de tiers, sont versées à titre de provision. Après achèvement des projets de recherche (1 à 3 ans), les fonds non utili-

sés sont portés au capital affecté, faisant ressortir les prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche. Aux côtés des *fonds secondaires et fonds de tiers*, les *fonds propres* destinés aux engagements internes et au cofinancement des immeubles de la Confédération sont d'autres composantes du capital affecté. Les engagements internes apparaissant au bilan ont augmenté de 18 millions durant l'année sous revue. Ceux qui portent sur la titularisation de professeurs (nomination) ou sur des projets d'enseignement et de recherche sont inscrits au passif. Ces engagements internes sont financés en majeure partie par la contribution financière de la Confédération. Les cofinancements sont des fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles. Si les immeubles financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la préemption partielle du domaine des EPF sur ces immeubles en cas de vente. Les cofinancements sont également inscrits à l'actif sous les placements financiers à long terme, en tant que créance sur la Confédération.

Le capital propre consolidé a augmenté de 98 millions pour atteindre 903 millions, essentiellement en raison du résultat annuel consolidé obtenu.

326 Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves libres	Capital propre divers	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Etat au 1.1.2011	683	64	36	98	438	47
Transferts dans le capital propre	-	9	6	0	25	-39
Postes enregistrés sous le capital propre	1	-	2	-0	16	-17
Résultat de l'exercice	120	-	-	-	-	120
Total des gains et pertes enregistrés	121	9	8	0	41	63
Transactions distinctes	0	2	-	-2	0	-
Etat au 31.12.2011	804	75	44	96	479	111
Transferts dans le capital propre	1	44	13	3	96	-155
Postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	102	-	-	-	-	102
Total des gains et pertes enregistrés	103	44	13	3	96	-53
Transactions distinctes	-5	-0	-3	0	-2	-
Etat au 31.12.2012	903	119	55	99	572	58

L'état du capital propre consolidé renseigne sur les répercussions engendrées au niveau du patrimoine par les opérations enregistrées au cours de l'exercice sous revue. Il montre les charges et revenus enregistrés directement dans le capital propre, hors compte de résultats, ainsi que les changements intervenus dans les différentes catégories entrant dans le capital propre.

Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de

les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéficiaires, se fait encore durant l'ancien exercice. Le Conseil des EPF réserve ces ressources aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations et des conventions d'objectifs passées avec les EPF et les établissements de recherche. Les variations de la réserve figurent sous le capital propre, en regard du poste «Résultat de l'exercice». L'augmentation des réserves provenant de la contribution financière de la Confédération (+ 44 mio par rapport à 2011) se décompose comme suit:

- Conseil des EPF: accroissement de 28 millions pour s'établir à 59 millions. En 2013 notamment, mais également les années suivantes, les ressources seront attribuées à des projets stratégiques du domaine des EPF.
- IPS: nouvelle constitution de 3 millions. Les ressources seront utilisées en 2013 pour le projet d'infrastructure nationale de recherche SwissFEL.
- FNP: accroissement de 1 million pour atteindre 18 millions. Les réserves doivent être utilisées pour la construction du laboratoire phytosanitaire (2013-2015) et pour les rénovations du laboratoire du bâtiment principal (dès 2015).
- LFEM: accroissement de 5 millions pour s'établir à 11 millions. L'augmentation des réserves sert à réaliser des projets de construction (Energie Areal et NEST).
- IFAEPE: accroissement de 7 millions pour atteindre 29 millions. De manière générale, ces réserves servent à la recherche (par ex. projet sur les cours d'eau suisses, élargissement des sciences sociales) et au financement de l'infrastructure correspondante (par ex. transformation des halles d'essai – équipement de l'Aquatikum avec les instruments nécessaires; équipements de recherche de Kastanienbaum).

Réserves libres et capital propre divers

Les réserves libres et le capital propre divers sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux établissements de recherche. Ces réserves sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. L'affectation des bénéfices est opérée dans l'exercice comptable durant lequel ces bénéfices sont générés (2012: 13 mio). Les *transactions distinctes* comprennent des corrections de l'année précédente, de l'ordre de 3 et 2 millions.

Résultats reportés / résultat de l'exercice (excédent du bilan)

Les *réserves provenant du solde reporté* sont constituées chaque année dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Le *résultat de l'exercice* comprend la partie non encore distribuée du résultat («bénéfice»).

33 Annexe au compte annuel consolidé

331 Explications générales

1 Principes

Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (version de septembre 2011)

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich;
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich;
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne;
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen;
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, St-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum.

Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC). Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport d'activité du Conseil des EPF sur le domaine des EPF.

Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé par la Confédération

pour les années 2008 à 2011 et pour sa prolongation jusqu'à 2012. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction:*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération sous 328 «Domaine des EPF». Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement y afférent est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL. Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et sont directement transférés dans le patrimoine des EPF et des quatre établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- *Transferts de crédit:*

a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 22.12.2011 concernant le budget 2012 (art. 3, al. 5) habilite le DFI à procéder, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL destiné aux mesures de construction dans le domaine des EPF et le crédit de charges du domaine des EPF destiné à l'exploitation, ces transferts ne devant cependant pas dépasser 20 % du crédit d'investissement approuvé. En 2012, un transfert de crédit sans incidences financières de 18,0 millions (voir ch. 341) a été effectué au profit de la contribution financière.

b) Crédits d'engagement

L'art. 9 de l'arrêté fédéral I du 22.12.2011 concernant le budget 2012 habilitait le DFI à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2012 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2% du montant du plus petit des deux crédits d'engagement concernés. Mais aucun transfert n'a eu lieu en 2012.

- *Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération:*

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF apparaît dans le budget de la Confédération comme un crédit de charges avec incidences

financières (sous 328 «Domaine des EPF»). Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant à titre de revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

Modification des principes comptables

L'IPS n'a inscrit aucune prestation propre à l'actif en 2012. En raison du changement de système (passage à SAP4Four), les conditions requises pour l'inscription à l'actif n'étaient pas remplies.

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux qui sont appliqués par la Confédération (principe du produit brut, de l'universalité, de l'annualité et de la spécialité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, permanence des méthodes comptables, produit brut) s'inspirent des normes de présentation du *compte consolidé de la Confédération (CCC)*: ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC): ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principales différences par rapport aux normes de présentation du CCC

Différence: en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

- *Justification:* en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

- *Conséquence:* le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir. Ainsi, dans le compte de résultats, les variations des provisions ne figurent pas complètement dans l'exercice comptable correspondant.

Différence: au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend, d'une part, des prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels des ressources ont déjà été versées, et, d'autre part, les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

- *Justification:* la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

- *Conséquence:* dans la structure du bilan, une catégorie de passifs, le capital affecté, s'ajoute aux capitaux de tiers et au capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

3 Risques et gestion des risques

Gestion des risques dans le domaine des EPF

Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de gestion des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle. Elles définissent en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et le financement des mesures;
- le contrôle de gestion en matière de risques.

Responsabilité et processus de gestion des risques

Comme l'exige l'autonomie sur laquelle la loi sur les EPF fonde le travail d'enseignement et de recherche et le transfert de savoir et de technologie des six institutions, chacune de ces dernières répond de la gestion des risques qu'elle encourt. Les présidents des EPF ainsi que la directrice et les directeurs des établissements de recherche sont donc les principaux responsables de la gestion des risques dans leur établissement.

Sur la base des directives du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont donc tous mis en place leur propre processus de gestion des risques. Celui-ci comprend l'identification et l'appréciation des risques individuels, des stratégies permettant de maîtriser ces risques et un contrôle adapté. Au sein de chaque institution, un responsable de la gestion des risques ou un comité de gestion des risques coordonne les activités et pilote les processus dans ce domaine. Le plus souvent, le responsable de la gestion des risques est appuyé par un comité ad hoc. Dans les faits, la mise en œuvre de la gestion des risques dans les différentes institutions est soumise à l'examen de l'audit interne du Conseil des EPF, qui fait rapport au comité d'audit du Conseil.

Risques dans le domaine des EPF

Risques dans les diverses institutions

Le catalogue de risques diffère en fonction du profil de chaque institution. Les risques majeurs varient par exemple selon qu'il s'agit d'une haute école ou d'un établissement de recherche. L'orientation spécifique et la taille de chaque institution ont également une influence sur les risques auxquels elle est exposée. Ainsi, l'appréciation du même risque peut varier d'une école polytechnique ou d'un établissement de recherche à l'autre.

Dans leur catalogue de risques, les six institutions ont procédé à une description détaillée des risques qu'elles ont identifiés et des dommages qui peuvent en découler, et les ont évalués selon deux critères: la probabilité de leur occurrence et leurs conséquences financières (importance du dommage potentiel). Leurs effets potentiels sur la réputation de l'institution ont également été examinés de près. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche mettent leurs catalogues de risques individuels à jour une fois par an au moins, à la lumière des changements de contexte et de l'évolution des risques. Chaque catalogue distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques
- risques juridiques;
- risques matériels, risques techniques et risques liés aux éléments naturels;
- risques découlant de personnes ou de l'organisation
- risques technologiques et naturels
- risques sociaux et politiques
- risques environnementaux et écologiques.

Pour les deux EPF et les établissements de recherche, les risques majeurs se caractérisent par des conséquences financières potentielles lourdes et une probabilité d'occurrence supérieure à la moyenne; en outre, ils menacent directement l'accomplissement des tâches légales de l'institution.

Dans leur rapport annuel, les institutions donnent connaissance de l'existence, de l'étendue et des conséquences financières des risques majeurs qui les menacent. En outre, elles doivent informer, directement et sans retard, le Conseil des EPF en sa qualité d'organe de surveillance du domaine des EPF, des évolutions des risques et des dommages extraordinaires. Par conséquent, lors de sa séance du mois de septembre 2012, le Conseil des EPF a pris connaissance du catalogue consolidé des risques majeurs dans le domaine des EPF. En outre, les catalogues de risques du domaine des EPF sont présentés une fois par an au département compétent.

Les risques suivants, non évalués, comptent parmi les risques les plus souvent cités dans les catalogues des institutions:

- perte significative de moyens financiers;
- violence ou menace contre des personnes;
- risques informatiques (perte de données, accès non autorisé, communication, etc.);
- fraude scientifique;
- qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations;
- criminalité / vandalisme;
- dégradation / perte d'équipements ou d'appareils de recherche coûteux;

- accidents (professionnels et non professionnels) de collaborateurs ou d'hôtes.

Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

Assurances

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité [RS 170.32]). Pour cela, les institutions doivent tenir compte des risques qu'elles encourent mais aussi veiller à maintenir un rapport coûts-bénéfices convenable et respecter les règles de la Confédération en matière de marchés publics. Les polices doivent être conformes aux normes en vigueur sur le marché suisse de l'assurance et être souscrites auprès de compagnies autorisées à pratiquer en Suisse.

Il incombe à chaque institution de contracter les polices nécessaires et de gérer son portefeuille d'assurances. Les directives du Conseil des EPF disposent simplement qu'outre les assurances prescrites par la loi, les EPF et les établissements de recherche doivent conclure, en vue d'une couverture de base, les assurances suivantes:

- une assurance choses et pertes d'exploitation;
- une assurance responsabilité civile d'entreprise;
- les assurances nécessaires à une couverture aussi complète que possible des risques majeurs.

Il faut toutefois noter qu'on ne peut assurer tous les risques majeurs ni financer leur assurance. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont conclu des assurances choses et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour couvrir les dommages dus aux incendies et éléments naturels (EPF Z: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures, EPFL: 700 mio pour les dommages aux infrastructures, IPS: 1 mrd, LFEM: 161 mio). En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50 %), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques comme le prescrivent les directives.

Publication des risques

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction de l'évaluation de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50 % de probabilité), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

332 Explications relatives au compte annuel consolidé

Postes du compte de résultats

1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Contribution financière de la Confédération	2 026	2 041	2 041	15	0,7

La *contribution financière de la Confédération* sert à l'atteinte des objectifs et à l'accomplissement du mandat de prestations des EPF au sens de la loi sur les EPF (RS 414.110). Comme prévu dans le mandat de prestations 2008-2011, une partie des fonds doit être consacrée à l'encouragement de la participation des institutions aux projets communs d'importance nationale des hautes écoles suisses (Conférence universitaire suisse, CUS). Durant la période 2008-2011, un total de 110 millions y a été consacré, auquel se sont ajoutés 23 millions durant l'année sous revue.

Conformément à l'arrêté fédéral I du 22.12.2011 concernant le budget 2012, une contribution financière de 2022,7 millions a été allouée au domaine des EPF. A ce chiffre se sont ajoutés en cours d'année 18,0 millions au titre d'un transfert de crédit sans incidence budgétaire (art. 20, al. 5, OFC, RS 611.01) effectué aux dépens du crédit d'investissement dans des constructions du domaine des EPF (A4100.0125, 620/OFCL). Le montant de ce transfert est inférieur à celui du compte 2011 (23,2 mio). La contribution financière s'est élevée à 2040,7 millions du fait de ce transfert. Il en résulte un accroissement de 14,8 millions (+ 0,7 %) par rapport à 2011. Mais la comparaison avec 2011 est légèrement biaisée en raison du versement à caractère unique (d'un montant de 36,1 mio) effectué cette année-là afin de financer des mesures destinées à atténuer l'effet du franc fort.

Durant l'année sous revue, quelque 23,2 millions de francs ont été engagés en faveur de la participation à des projets d'importance nationale pour les hautes écoles et à des projets d'innovation et de coopération de la CUS (égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle [e-library], infrastructure d'authentification et d'autorisation [AAI], initiatives nationales d'encouragement des technologies-clés ayant recours à des com-

posantes à l'échelle microscopique et macroscopique [Nano-Tera.CH, SystemsX.ch]). En 2011, le montant engagé à ce titre était de 34,9 millions.

Le domaine des EPF a consacré 45 millions de francs (2011: 43,7 mio) au financement des projets stratégiques au sens du message FRI, notamment pour le Centre des biosystèmes de l'EPFZ, l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) de l'EPFL, un projet de développement à Neuchâtel de l'EPFL ainsi que pour l'écotoxicologie de l'IFAEPE. Le domaine des EPF a consacré 39 millions aux nouveaux projets spécifiques au sens du message FRI 2012: 19 millions pour SwissFEL à l'IPS et 20 millions pour le projet de calculateur à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN) au CSCS de l'EPFZ à Lugano.

La contribution du Conseil des EPF aux encouragements et financements initiaux des projets stratégiques et aux centres de compétence du domaine des EPF a atteint 28,8 millions en 2012 (2011: 26,9 mio). Ces ressources étaient d'abord inscrites au budget du Conseil des EPF. Au cours de l'année 2012, elles ont été cédées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

Les moyens stratégiques consacrés aux projets des messages FRI 2008-2011 et FRI 2012 ainsi qu'aux encouragements et financements initiaux du Conseil des EPF ont totalisé en 2012 quelque 136 millions de francs, ce qui représente un montant plus élevé que l'année précédente (2011: 117 mio).

Outre les dépenses opérationnelles courantes, une partie de la contribution financière a servi à financer des investissements dans des immobilisations corporelles meubles; ce volet représente en 2012 176 millions (2011: 275 mio).

2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Contribution de la Confédération aux loyers	282	301	301	19	6,8

La *contribution de la Confédération aux loyers* est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit n'est pas compris dans le plafond des dépenses. Il a certes des répercussions financières, mais n'a

pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Les calculs se basent sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital des immeubles, auxquels viennent s'ajouter des émoluments de traitement.

La valeur immobilière avoisine 3,3 milliards à la fin de 2012, et la valeur foncière 1,1 milliard. Le taux d'intérêt applicable à la rémunération du capital moyen investi reste de 3,0% et ne subit pas de modification par rapport au compte 2011.

Les bâtiments sont en général amortis sur une période de 40 ans. Les investissements destinés à l'augmentation et au maintien de

la valeur sont inscrits à l'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour la valeur foncière. La valeur globale à l'état neuf des immeubles du domaine des EPF appartenant à la Confédération s'élève à environ 7,1 milliards pour fin 2012.

Sur la contribution de la Confédération aux loyers, quelque 167,4 millions sont consacrés aux amortissements et 133,4 millions aux intérêts sur la valeur immobilisée.

3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers	651	676	761	110	16,9
Fonds secondaires	440	456	471	31	7,1
(Confédération, organisations gouvernementales et internat.)					
Fondation Fonds national suisse (FNS)	168	179	175	7	4,4
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. Projets CUS d'importance nationale, PRN)	42	45	38	-4	-10,4
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	21	36	54	33	153,2
Mandats de recherche de la Conf. (recherche du secteur public)	81	69	79	-3	-3,2
Programmes-cadres de recherche de l'UE	128	128	126	-2	-1,4
Fonds de tiers	211	220	290	79	37,3
Coopération avec l'économie	156	152	150	-6	-3,8
Dons et legs	24	27	75	51	214,4
Autres fonds de tiers	32	40	65	34	106,6
mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	-52	-19	-99	-47	90,1

Les *revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers* ont augmenté de 110 millions (+ 16,9%) par rapport à l'année précédente pour atteindre 761 millions, dépassant de 85 millions les prévisions budgétaires (676 mio). Mais les deux EPF et les quatre établissements de recherche se montrent plutôt prudents dans leurs budgets en raison de la conjoncture qui demeure incertaine. En outre, il est difficile de budgétiser les fonds secondaires et les fonds de tiers, dont la majeure partie s'obtient sur concours.

Les *fonds secondaires* ont progressé de 31 millions (+ 7,1%) par rapport à l'année précédente et les *fonds de tiers* de 79 millions (+ 37,3%). Les prévisions pour 2012 ont été dépassées de 85 millions. Les contributions d'encouragement de l'UE et les fonds issus de la collaboration avec l'économie privée ont enregistré une légère baisse par rapport au budget 2012.

Les revenus comptabilisés ne concernent que les flux de fonds effectifs et non les adjudications de projets (enveloppes de projets). Le volume total des projets est par conséquent bien supérieur aux revenus indiqués.

Dans leur majorité, les projets d'enseignement et de recherche sont des projets pluriannuels. On ne comptabilise dans les revenus que les flux de fonds effectifs de l'exercice. A la fin de l'année, la part des revenus non encore utilisée figure au bilan dans le capital affecté en tant que prestations dues. La contrepartie est

inscrite au poste des *variations des fonds secondaires et des fonds de tiers* du compte de résultats. Leur montant dépend de l'évolution attendue des projets. Durant l'année sous revue, les prestations dues ont augmenté de 99 millions net. Ce montant est indiqué comme perte de revenus. Du fait de la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges (charges de biens et services et charges de personnel comprises) des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat.

L'évolution positive des *fonds secondaires* intervenue ces dernières années s'est poursuivie en 2012. La plus forte hausse a été enregistrée dans les contributions issues de la promotion des projets de la *Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)*. Cela est dû presque exclusivement à l'augmentation unique des fonds de la Confédération en faveur de la CTI (100 mio) en 2011 (mesures visant à atténuer les effets du franc fort).

Le domaine des EPF est le principal bénéficiaire en Suisse des ressources incitatives allouées dans le cadre du 7^e programme-cadre de recherche de l'UE (2007-2013). Les revenus provenant de ce *programme* atteignent 126 millions et correspondent presque à ceux du compte 2011 (128 mio) et à la valeur budgétée. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de projets a de nouveau augmenté. Cette hausse ne s'est cependant pas répercutée sur les revenus, car 2011 englobait la compensation accordée aux

chercheurs suisses pour les pertes de devises (paquet de mesures contre le franc fort).

Les revenus provenant de *fonds de tiers* ont augmenté de 79 millions par rapport à l'année précédente (+ 37,3 %). La tendance positive à la hausse constante des fonds de tiers constatée ces dernières années s'est donc poursuivie. L'EPFZ a comptabilisé, sous les *dons et legs*, un montant extraordinaire (50 mio) provenant du legs de Branco Weiss pour Society in Science. Dans les *autres fonds de tiers*, les recettes des partenariats avec les cantons (ou les universités cantonales) et les communes enregistrent une

forte hausse. Il s'agit en majorité de contributions des cantons à de grands projets de recherche: Le canton d'Argovie a versé 6 millions à SwissFel et le canton de Zurich 6 millions également pour l'installation de protonthérapie Gantry 3 de l'IPS. L'EPFL dégage sous les autres fonds de tiers d'importantes recettes supplémentaires pour le financement de chaires (+ 5 mio) et l'IFAEPE pour le projet Bill-Gates (+ 2 mio). L'EPFZ comptabilise un excédent de recettes issu de la collaboration avec des organisations internationales (entre autres Climate-KIC).

4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de prestations de service	120	109	99	-21	-17,7
Emoluments d'utilisation, prestations de service	86	74	96	10	12,0
Finances de cours et d'inscription	32	30	35	3	9,8
Brevets et licences	7	6	11	5	74,2
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	48	38	50	2	5,0
Ventes	12	10	13	1	4,2
Remboursements	7	6	7	1	7,9
Autres compensations	15	19	-18	-33	-219,1

Les *revenus de prestations de service* diminuent de 21 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est imputable à des transferts à l'IPS. En effet, des fonds de tiers axés sur des projets ont été comptabilisés dans les revenus de prestations de service et non dans les fonds secondaires et fonds de tiers. Ce transfert a été effectué globalement par le biais du poste «*Autres compensations*», indépendamment du poste dans lequel les revenus avaient initialement été saisis.

Le montant des recettes provenant des *finances de cours et d'inscription* a crû de 3 millions, s'établissant ainsi à 35 millions. Sur ce total, 23 millions proviennent de l'EPFZ, 11 millions de l'EPFL et près d'un million de l'IPS. Le montant des recettes provenant des finances de cours dépend d'une part du nombre d'étudiants et de doctorants, et d'autre part du montant des finances de cours semestrielles. Le nombre d'étudiants et de doc-

torants a continué à augmenter en 2012 (2012: 27 087 étudiants et doctorants; 2011: 25 629). Les finances de cours semestrielles sont, quant à elles, restées inchangées en 2012 (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7).

Le nombre de *brevets et licences* des deux EPF et des quatre établissements de recherche est passé de 340 à 425 en 2012, ce qui a entraîné un surcroît de revenus issus de ces brevets et licences. L'augmentation de 5 millions par rapport à l'année précédente concerne essentiellement l'IPS, qui a pu comptabiliser des recettes supplémentaires provenant de brevets auprès d'entreprises partenaires dans les domaines des détecteurs et des accélérateurs pour applications médicales.

Les montants des autres postes sont restés similaires à ceux de l'année précédente.

5 Autres revenus

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Autres revenus	68	22	25	-42	-62,6
Revenus des immeubles	11	10	11	-1	-4,4
Inscription de propres prestations à l'actif	42	-	-	-42	-100,0
Autres revenus divers	15	12	14	-0	-0,3

En 2011, l'IPS avait inscrit à l'actif des prestations propres dans le cadre du projet SwissFEL. Dès le compte 2012, l'IPS a modifié la logique de comptabilisation en ce sens qu'il n'est plus possible d'imputer les coûts de personnel directs au projet faute d'enre-

gistrement du temps de travail. C'est pour cette raison que l'inscription des prestations propres à l'actif a été supprimée à partir de l'exercice 2012 et qu'il en résulte une forte baisse par rapport à l'exercice 2011.

6 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges de personnel	1 850	1 904	1 914	64	3,5
Rétribution du personnel	1 525	1 574	1 572	48	3,1
Professeurs	173	178	182	9	5,3
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	127	130	133	6	4,4
Autre personnel scientifique	682	710	691	10	1,4
Personnel technique et administratif	559	573	582	23	4,0
APG, CNA et autres remboursements	-16	-17	-16	1	-3,6
Cotisations de l'employeur (assurances sociales)	289	298	303	14	4,9
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	95	96	99	4	3,9
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	167	172	174	8	4,7
Assurance-maladie et accidents CNA (AP/ANP)	7	8	7	-0	-1,5
Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF/LAFam)	20	23	23	3	14,1
Autres prestations de l'employeur	12	11	14	1	11,6
Personnel temporaire	8	8	8	-0	-5,2
Autres charges de personnel	16	13	17	1	6,7

Les charges de personnel ont augmenté de 64 millions (+ 3,5 %) par rapport à 2011 et ont légèrement dépassé le budget (+ 10 mio, soit + 0,5 %). La différence s'explique principalement par le plus grand nombre de postes et par les mesures salariales décidées par le Conseil des EPF. Les diverses charges de personnel ont évolué ainsi:

Les *rétributions du personnel* représentent 1572 millions (+ 48 mio soit + 3,1 %). D'une part, la forte hausse des postes à plein temps (EPT), dont le nombre a augmenté de quelque 434 pour s'établir à 15 642 EPT (sans les 430 apprentis), a généré des charges supplémentaires de 30 à 35 millions de francs. D'autre part, la compensation du renchérissement de 0,4 %, associée à une augmentation des salaires réels de 1,2 %, a été accordée dans le cadre du nouveau système salarial (NSS). Ces mesures salariales engendrent des charges supplémentaires de l'ordre de 10 à 15 millions.

Directement liées aux rétributions du personnel, les *cotisations de l'employeur* ont augmenté de 14 millions (+ 4,9 %) par rapport au compte 2011. La majeure partie de la hausse est liée à l'accroissement de la masse salariale. Une partie du surcroît de charges résulte du taux moyen des contributions de l'employeur, qui a augmenté en 2012 (2012: 19,3 %, 2011: 18,9 %).

Le total des *assurances du personnel* comprend, comme les années précédentes, la contribution unique de l'employeur à l'institution de prévoyance du domaine des EPF chez PUBLICA (2012: 3,0 mio; 2011: 6,5 mio). Celle-ci sert à atteindre le taux minimal de 11 % que doit représenter la contribution obligatoire de l'employeur conformément à l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1). Vu le changement de base, cette contribution de l'employeur ne devait être versée que pour le premier semestre 2012.

Les 15 642 postes à plein temps (EPT) se répartissent sur quelque 19 000 rapports de service (2011: 18 600). Le domaine des EPF assure en outre la formation de 430 apprentis (2011: 401) dans les filières professionnelles les plus variées.

Le nombre de professeurs a augmenté de 17 postes à plein temps. Par conséquent, les rétributions pour les *professeurs* ont crû de 9 millions (+ 5,3 %). C'est dans le domaine des scientifiques que l'accroissement du nombre d'EPT a été le plus marqué (+ 330 EPT pour atteindre 9665 EPT). La tendance des dernières années se poursuit donc. Cette évolution se retrouve dans les catégories «*Personnel scientifique dirigeant*» et «*Autre personnel scientifique*», qui enregistrent des charges supplémentaires de 16 millions par rapport à l'année précédente. Les charges supplémentaires consacrées au personnel scientifique ont pour l'essentiel été financées par des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Le financement des 15 642 postes à plein temps (EPT) se présente comme suit: la majeure partie, soit 67,3 % (contre 68,2 % en 2011) ou 10 526 EPT, a été couverte par la contribution financière de la Confédération; 3695 EPT ont été financés par des fonds secondaires (2011: 3497 EPT) et 1421 EPT par des fonds de tiers (2011: 1342 EPT). La part des équivalents plein temps dont le financement est assuré par les fonds secondaires et les fonds de tiers est passée de près de 31,8% à 32,7% du total des effectifs. Les charges de personnel couvertes par ces fonds ont atteint environ 496 millions en 2012 (contre 456 mio en 2011).

Evolution des charges de personnel et des effectifs ¹⁾

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2012	1 914	15 642	1 418	10 526	496	5 116
2011	1 850	15 208	1 394	10 369	456	4 839

¹ Effectifs : effectif moyen employé à plein temps (mesure: équivalents plein temps [EPT]), sans les apprentis (430 EPT)

7 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges de biens et services et charges d'exploitation	874	935	892	18	2,1
Charges de matériel et de marchandises	100	99	95	-5	-5,3
Charges de matériel	100	99	95	-5	-5,3
Charges d'exploitation	774	836	798	24	3,1
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	18	16	23	5	28,8
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	282	301	301	19	6,8
Infrastructure	159	166	160	1	0,7
Charges administratives	16	21	16	-0	-1,5
Biens matériels non portés à l'actif	31	43	26	-5	-16,3
Charges informatiques et de télécommunication	78	73	72	-5	-6,9
Commissions, honoraires, mandats R&D	71	72	67	-4	-5,2
Transports, assurances, émoluments	12	14	15	3	22,2
Autres prestations de service de tiers	5	17	13	8	161,3
Charges de bibliothèque	25	29	28	4	14,6
Frais	65	71	73	9	13,2
Autres charges de biens et services	13	13	3	-10	-74,9

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont crû de 18 millions (+ 2,1 %) par rapport à l'an passé pour s'établir à 892 millions. Elles sont restées inférieures de 43 millions au montant inscrit au budget.

La majeure partie des *charges d'exploitation* est imputable aux *charges de loyers* pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération (301 mio). Le total équivaut à la contribution de la Confédération aux loyers, qui figure dans les revenus (voir note 2).

Les charges de locaux (loués à l'extérieur) ont crû de 5 millions par rapport à l'année précédente (+ 28 %) car l'EPFZ et l'EPFL se sont installées dans de nouveaux locaux.

Comme l'année précédente, quelque 160 millions ont été consacrés à la maintenance et à la remise en état des infrastructures. Ce montant comprend les dépenses pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire ainsi que pour les parties du

Code des frais de construction (CFC 3) non portées à l'actif (seuil d'inscription à l'actif: 100 000 fr. par objet). En raison de projets d'assainissement actuels, la surface utile principale (890 700 m²) est restée pratiquement identique à celle de l'année précédente (2011: 892 000 m²). Dans le domaine des bâtiments, d'autres mesures énergétiques ont été prises.

Les *biens matériels non portés à l'actif* comprennent les achats de petits appareils dont le montant est inférieur au seuil d'inscription à l'actif (5000 fr. par objet) applicable aux biens portés à l'actif. Par rapport à l'exercice précédent, les charges baissent de 5 millions (- 16,3 %) pour descendre à 26 millions. La raison principale est un projet d'assainissement de l'IFAEPÉ terminé en 2011 et n'ayant occasionné aucune dépense en 2012.

Environ 110 millions ont été affectés au poste *informatique et télécommunication* (investissements et charges). Ce montant comprend la part des investissements dans les technologies de l'information, qui se montait à 38 millions en 2012 (voir ch. 323).

8 Charges de transfert

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges de transfert	52	110	51	-0	-0,8
Projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence	-15	57	-	15	n.d.
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	31	23	23	-8	-25,6
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	20	18	13	-7	-33,7
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	15	12	15	-1	-4,6

Le total des charges de transfert comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale conformément au message FRI 2008-2011 (FF 2007 1204). Sous les cotisations d'adhésion sont comptabilisées, entre autres, les charges annuelles qui financent l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales.

Les charges inférieures par rapport au budget 2012 dans les *projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence* s'expliquent ainsi: les contributions sont budgétées de manière centralisée au Conseil des EPF, en tant que charges de transfert, avant d'être cédées aux institutions du domaine des EPF en cours d'année. Ces dernières comptabilisent les fonds sous d'autres catégories de charges selon leur utilisation.

Les ressources destinées aux projets d'importance nationale (2012: 23,0 mio) de la CUS sont transférées en cours d'exercice au Fonds national suisse (FNS) et comptabilisés comme charges

dans le bouclage individuel des comptes du Conseil des EPF. Le FNS choisit les projets et alloue les ressources de manière compétitive aux chercheurs (voir note 3). Il s'agit des tranches annuelles de la contribution aux initiatives suisses en biologie systémique pour SystemsX.ch (2012: 10,4 mio) et Nano-Tera.ch (2012: 10,0 mio) ainsi qu'au programme Pro*Doc (2012: 1,6 mio).

La contribution financière a été augmentée par un transfert de crédit de 18,0 millions, à la charge du crédit d'investissement (voir note 1 et ch. 341). La hausse correspondante des charges budgétées en 2012 a été effectuée, comme en 2011, dans les charges de transfert, ce qui explique le relèvement du budget 2012 à 110 millions par rapport aux 92 millions d'origine.

Une partie considérable de la baisse des dépenses liées aux *bourses, prix, cotisations d'adhésion* est liée au fait que l'année précédente, l'EPFZ avait comptabilisé les cotisations de base à inspire SA pour 2011 et 2012.

9 Résultat financier

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Résultat financier	10	11	13	3	29,7
Revenus financiers	20	14	18	-2	-11,0
Charges financières	10	3	5	-5	-51,2

Le placement des fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie passé le 29.11.2007 entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF.

Sur la base de l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1.1.2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs stratégies de placement respectives. De plus, conformément au chapitre 4, al. 6, des directives de placement du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rendent compte annuellement de la performance de leurs placements financiers et des éventuelles mesures planifiées.

Le *résultat financier* a progressé de 3 millions (+ 29,7%) pour atteindre 13 millions. Il est donc supérieur aux prévisions établies pour l'exercice 2012 et dépasse également les résultats financiers des deux exercices précédents.

En raison du faible taux d'intérêt, les *revenus financiers* de 18 millions sont inférieurs à ceux du compte 2011. Mais comme les *charges financières* n'ont, contrairement à l'an passé, enregistré pratiquement aucune perte de cours pour les moins-values des placements financiers et qu'il n'y a pas eu de pertes de change dans la gestion du patrimoine et sur les devises, le résultat financier est bien meilleur au total.

Dans les revenus financiers, on enregistre une forte baisse du revenu des intérêts des placements à court et à long termes (2012: 5 mio, 2011: 12 mio). En revanche, les ajustements de la valeur vénale ont pu être effectués grâce à des gains sur le cours des titres issus de mandats de gestion de fortune, ce qui a compensé le faible revenu des intérêts.

Postes du bilan

10 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Liquidités et placements à court terme	1 246	1 442	195	15,7
Banque, poste, caisse	166	256	91	54,8
Placements à court terme (≤ 90 jours)	1 081	1 186	105	9,7

Le montant des *liquidités et placements à court terme* a augmenté de 195 millions durant l'année sous revue pour se porter à 1442 millions. Il comprend avant tout les placements effectués selon le contrat de trésorerie conclu entre l'AFF et le Conseil des EPF le 19.11.2007. Il s'agit en particulier du capital affecté (fonds secondaires et fonds de tiers, fonds destinés aux engagements internes), placé temporairement auprès de la Trésorerie fédérale

jusqu'à son utilisation pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche. La progression des *placements à court terme* est liée en priorité aux fonds secondaires et fonds de tiers, qui ont à nouveau augmenté en 2012.

En ce qui concerne les placements à court terme, des entrées de 171 millions sont en regard de sorties de 66 millions au total.

11 Créances

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Créances	58	61	4	6,3
Créances résultant de livraisons et de prestations	45	49	4	10,0
Créances sur la Confédération	8	7	-1	-6,7
Autres créances	5	4	-0	-7,1

Les créances ont augmenté de 4 millions et totalisent 61 millions à la fin de 2012.

Créances résultant de livraisons et de prestations, 37 millions proviennent de débiteurs suisses et 12 millions de débiteurs étrangers.

Des réévaluations d'un volume de près de 2 millions ont été effectuées pour les créances sur débiteurs risquées. Sur le total des

12 Placements financiers

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Placements financiers	244	242	-2	-0,7
Placements financiers à court terme	110	141	31	28,0
Placements financiers à long terme	134	101	-33	-24,3

S'agissant des placements financiers, il y a eu un transfert entre les *placements financiers à court terme* (+ 31 mio) et les *placements financiers à long terme* (- 33 mio). A fin 2011, l'EPFL a porté au bilan une créance de 40 millions sur la fondation EPFL+ dans les placements financiers à long terme. Le contexte de cette créance était un versement de tiers à l'EPFL pour le financement de chaires. Ce versement a entretemps été encaissé et placé à l'EPFL+. Durant l'année sous revue, les fonds ont été transmis à l'EPFL sous forme de titres à revenu fixe à court terme.

rection de l'amortissement, des deux EPF pour les immeubles propriété de la Confédération (99 mio). Quelque 2 millions concernent des placements financiers à long terme de l'EPFL en rapport avec le projet Cadmos (Center for Advanced Modelling Science), que l'EPFL réalise en coopération avec l'université de Genève.

Sur le total des placements financiers (242 mio), environ 99 millions étaient investis auprès de la Confédération et 143 millions auprès d'établissements financiers privés à la fin de l'année 2012.

La majeure partie des placements financiers à long terme est constituée par les réévaluations des cofinancements, après cor-

13 Stocks

Le montant des stocks reste inchangé à 12 millions. Il s'agit exclusivement de stocks résultant d'achats. Ils comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel de laboratoire et le matériel

expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel n'est effectué que pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 francs, les autres stocks font l'objet d'une évaluation.

14 Immobilisations corporelles

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	855	901	46	5,4
Immobilisations corporelles meubles	844	890	46	5,5
Installations techniques et machines	482	494	12	2,4
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	308	336	28	9,1
Biens d'investissement informatiques	54	60	7	12,3
Immobilisations corporelles immeubles	11	11	-0	-1,2
Biens-fonds	5	5	-	-
Constructions	6	6	-0	-2,4

L'augmentation de 46 millions (+ 5,5%) des *immobilisations corporelles meubles* est due en grande partie aux aménagements spécifiques à l'utilisateur de l'EPFZ – notamment pour le domaine des sciences de la vie – de 31 millions. Sur le volume total des *installations en construction / acomptes portés à l'actif* (336 mio), 119 millions concernent les aménagements spécifiques à l'utilisateur de l'EPFZ et 194 millions les inscriptions à l'actif en rapport avec SwissFEL à l'IPS.

Le groupe de comptes «*Installations techniques et machines*» comporte les actifs suivants: mobilier, machines et appareils, installations techniques d'exploitation, aménagements de locaux et adaptations aux besoins des utilisateurs, machines de bureau, véhicules, outillage et appareils.

Les *immobilisations corporelles immeubles* ne subissent guère de modifications et demeurent à 11 millions. En ce qui concerne l'immobilier porté au bilan, il s'agit sans exception de biens-fonds et immeubles qui sont propriété de l'EPFZ.

Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération figurent par contre parmi les placements financiers à long terme.

Variations des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des im- mobilisations corporelles 2012	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction/ acomptes portés à l'actif	Total des im- mobilisations incorporelles 2012
Valeurs d'acquisition						
Etat au 1.1.2012	2 014	1 421	273	12	308	9
Entrées	220	126	38	-	56	1
Autres entrées / donations	11	11	-	-	-	-
Variations des valeurs actuelles	-	-	-	-	-	-
Transferts	0	14	0	-	-14	-
Sorties	-77	-27	-35	-	-15	-0
Etat au 31.12.2012	2 168	1 543	277	12	336	10
Réévaluations cumulées						
Etat au 1.1.2012	-1 159	-938	-219	-1	-0	-7
Amortissements planifiés	-156	-124	-32	-0	-	-1
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-
Sorties/entrées de réévaluations	48	13	34	-	0	0
Reprises de perte de valeur	-	0	-0	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2012	-1 267	-1 049	-217	-1	-	-8
Valeur figurant au bilan au 31.12.2012	901	494	60	11	336	2
dont:						
Installations en leasing	-	-	-	-	-	-

Le total des entrées apparaissant au poste des *immobilisations corporelles* dépasse celui des amortissements opérés au cours de l'exercice sous revue. Cette évolution résulte de la forte croissance des *installations mobiles en construction*.

S'agissant des *installations techniques et machines*, le total des entrées (126 mio) et celui des amortissements (124 mio) sont presque identiques. La légère hausse de la valeur figurant au bilan au 31.12.2012 (+ 12 mio par rapport au montant initial du

1.1.2012) s'explique par des transferts et des ajustements des réévaluations d'équipements techniques de l'IFAEPE.

Le montant des amortissements des installations techniques et machines (124 mio) se situe dans la fourchette des années précédentes, où il oscillait entre 120 et 130 millions.

Les *immobilisations incorporelles* comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels portés à l'actif.

15 Participations

Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2012	Part de capital (en %)	Etablissement
Participations	Siège	8 602 387	-7 151 183	1 451 204		-
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	–	0,4	EPFZ
HeiQ Materials SA	Bad Zurzach	4 150	-4 150	–	0,2	EPFZ
Venture Incubator SA	Zoug	2 125 000	-2 125 000	–	8,4	EPFZ
Covagen AG	Zurich	3 703	-3 702	1	1,0	EPFZ
Alstom Inspection Robotics SA	Zurich	24 000	–	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biotechnology SA	Zurich	2 000	-2 000	–	0,4	EPFZ
Arktis Radisation Detectors SA	Zurich	3 000	-3 000	–	1,6	EPFZ
ChromaCon SA	Zurich	5 300	-5 300	–	4,6	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	–	3,6	EPFZ
SuSoS SA	Dübendorf	4 500	-4 500	–	2,4	EPFZ
CovalX SA	Zurich	4 000	-4 000	–	2,3	EPFZ
Cytosurge AG	Zürich	60 000	-60 000	–	3,0	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	1 166	-1 165	1	0,9	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	–	1,2	EPFZ
Inspire SA	Zurich	34 100	-100	34 000	34,1	EPFZ
Flisom SA	Dübendorf	4 500	-4 500	–	2,3	EPFZ
Kooaba AG	Zurich	50 000	-50 000	–	0,9	EPFZ
Pearltec AG	Zurich	26 000	-26 000	–	1,2	EPFZ
BiognoSYS AG	Zurich	39 000	-39 000	–	2,2	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Bienne	250 000	-250 000	–	0,6	EPFZ
ETH Zürich SEC AG	Zurich	100 000	–	100 000	100,0	EPFZ
ETH Store AG	Zürich	50 000	–	50 000	33,3	EPFZ
ProteoMediX AG	Zurich	4 000	-4 000	–	2,4	EPFZ
Malcisbo AG	Zurich	4 000	-4 000	–	1,5	EPFZ
3-V Biosciences, Inc.	Delaware / USA	–	–	–	–	EPFZ
Alpsens Technologies SA	Crissier	2 498	–	2 498	0,1	EPFL
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200 *	–	0,1	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000 *	–	3,0	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000 *	–	5,9	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 000	-2 000	–	0,4	EPFL
COVALYS Biosciences SA	Witterswil/SO	8 500	-8 500 *	–	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	150 000	-150 000 *	–	2,0	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850 *	–	1,3	EPFL
PhotoDerma SA	Ecublens	16 000	-16 000 *	–	4,2	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000 *	–	1,1	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000 *	–	0,8	EPFL
SQIE	Lausanne	657 103	–	657 103	95,0	EPFL
Polytech Advisors SA	Ecublens	30 000	-30 000	–	30,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	–	16,3	EPFL
EELCEE SA	Ecublens	5 000	-5 000 *	–	5,0	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000 *	–	0,7	EPFL
Lyncée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250 *	–	4,0	EPFL
Jeunesse An 2000 SA	St-Sulpice	25 000	-25 000	–	50,0	EPFL
Crocus Technology SA	France	256	-256 *	–	0,1	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	30 713	-30 713 *	–	1,0	EPFL
Innovative Silicon Inc.	USA	5	-5 *	–	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc.	USA	62	-62 *	–	0,1	EPFL
Typesafe Sàrl	USA	43	-43 *	–	0,1	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB	5	-5 *	–	0,1	EPFL
Bicycle Therapeutics Ltd	GB	14 412	-14 412 *	–	2,4	EPFL
EPFL-RAKIA FZ-LLC Ltd	Ras al Khaimah	183 000	-183 000	–	50,0	EPFL
Wohnbaugenossenschaft Brugg	Brugg	–	–	–	0,0	IPS
DECTRIS SA	Villigen	35 600	–	35 600	20,0	IPS
Dysenos AG	Villigen	–	–	–	–	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Bienne	258 001	– *	258 001	2,2	IPS
Eulitha AG	Villigen	20 000	–	20 000	20,0	IPS
Hydromethan AG	Villigen	20 000	–	20 000	20,0	IPS
Compliant Concept GmbH	Dübendorf	250 000	–	250 000	2,6	LFEM

* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (octroi de crédits notamment). Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Dans le bilan des EPF et des établissements de recherche en date du 31.12.2012, les participations ont été en grande partie intégralement réévaluées. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations

comprises entre 20% et 50%. Le 31.12.2012, l'EPFZ détenait une participation de 100% dans l'«ETH Zürich SEC AG». Celle-ci n'est toutefois pas sous-consolidée par l'EPFZ. L'EPFL détenait une participation de 95% dans la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE). Celle-ci n'est pas comprise non plus dans le compte consolidé.

Les sociétés de transfert de technologie (spin-offs) au sein desquelles l'EPFZ possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés dans lesquelles l'EPFL détient des participations sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

Le domaine des EPF soutient et promeut le transfert de savoir et de technologie. Le nombre actuel de spin-offs liées aux deux EPF et aux quatre instituts de recherche se monte à près de 40 entreprises.

16 Prêts

Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les établissements du domaine des EPF peuvent être classés en deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base de l'art. 9 et de l'art. 10, let. c de l'ordonnance sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des spin-offs nouvellement créées. La seconde catégorie englobe les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF.

Au total, les entrées et les sorties dans le domaine des prêts actifs s'équilibrent (0,4 à 0,5 mio dans les deux cas).

En 2012, les *prêts accordés selon les art. 9 et art. 10, let. c, de l'OBIP-EPF*, enregistrent une entrée par rapport au compte 2011: elle concerne un prêt à la société CT Systems GmbH.

Postes de prêts

Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et art. 10, let. c)

CHF	2012		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	720 000	-300 000	420 000
Prêts de l'EPFL à Polytech Ventures	50 000	-50 000	–
Prêts de l'IPS à Eulitha AG	100 000	–	100 000
Prêts du LFEM à Compliant Concept GmbH	250 000	-250 000	–
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	80 000	–	80 000
Prêts du LFEM à Micos Engineering GmbH	90 000	–	90 000
Prêts du LFEM à CT Systems GmbH	150 000	–	150 000

Autres prêts

CHF	2012		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	3 013 400	-1 930 568	1 082 832
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	393 600	–	393 600
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	28 132	–	28 132
Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechsli	250 000	–	250 000
Prêts de l'EPFZ à Mettler Toledo SA	238 568	-238 568	–
Prêts de l'EPFZ à ETH Store AG	150 000	–	150 000
Prêts de l'EPFL à la Fondation Maisons pour Etudiants	1 692 000	-1 692 000	–
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000	–	250 000
Prêts de l'IFAEPE à des collaborateurs	11 100	–	11 100

17 Engagements courants

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Engagements courants	145	157	12	8,0
Comptes courants	44	40	-4	-8,7
Engagements résultant de livraisons et de prestations	71	77	5	7,5
Autres engagements courants	30	40	10	33,6

Les *comptes courants* présentent les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (de l'UE [7e PCR], pour SystemsX.ch etc.) ou les centres de compétences. Les engagements présentés dans les comptes courants concernent en majorité

l'EPFZ. Durant l'année sous revue, les soldes de décompte de participation à des projets de l'UE (- 3 mio) et au projet SystemsX.ch (- 1 mio) étaient en recul. La hausse enregistrée dans les autres engagements courants est liée aux engagements de l'EPFL envers d'autres institutions.

18 Engagements financiers

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Engagements financiers	69	39	-30	-43,9
Engagements financiers à court terme	22	27	5	24,6
Engagements financiers à long terme	47	12	-35	-75,2

Les *engagements financiers à court terme* comprennent les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA. L'augmentation par rapport à 2011 résulte d'un acompte important non encore payé de l'EPFZ en faveur de l'AVS.

Les *engagements financiers à long terme* englobent le reliquat des prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH et PROSCAN.

Un nouveau remboursement partiel (1 mio) a été effectué en 2012, ce qui a fait passer le montant des prêts accordés par le can-

ton d'Argovie à l'IPS de 8 à 7 millions (dont 1 mio à court terme). Les variations les plus importantes concernent les créances en prestations envers les professeurs, qui sont également financées par des fonds de tiers et avaient été indiquées sous les engagements financiers à long terme l'année précédente. Ces dernières ont été reclassées dans le capital affecté (partie fonds de tiers; 34 mio) en 2012 pour permettre une meilleure comparaison avec l'EPFZ.

Fin 2012, la valeur nominale et la valeur de marché des engagements financiers sont identiques.

19 Provisions

mio CHF	Total		
	2012	Personnel	Autres
Etat au 1.1.	137	50	87
Constitution (y c. augmentation)	8	2	6
Dissolution	-1	-1	-1
Utilisation	-0	-	-0
Etat au 31.12.	143	52	92
dont à court terme	63	51	12

mio CHF	Total		
	2011	Personnel	Autres
Etat au 1.1.	151	47	104
Constitution (y c. augmentation)	3	3	0
Dissolution	-1	-0	-1
Utilisation	-17	-	-17
Etat au 31.12.	137	50	87
dont à court terme	56	49	7

Les provisions ont augmenté de 6 millions par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 143 millions. Les provisions à long terme ont légèrement reculé à 80 millions au total (-1 mio), tandis que les provisions à court terme ont crû de 7 millions pour atteindre 63 millions.

Le solde de vacances et d'heures supplémentaires du *personnel* s'est accru de deux millions. Cela est dû, d'une part, au nombre de collaborateurs du domaine des EPF, qui a augmenté en chiffres absolus par rapport à 2011 et, d'autre part, aux coûts annuels

moyens des places de travail, légèrement plus élevés qu'en 2011. Le solde de 51,7 millions équivaut à 450 postes à plein temps ou à quelque 765 000 heures. Cela correspond, comme l'an passé, à un solde représentant en moyenne un peu plus d'une semaine de vacances par collaborateur du domaine des EPF. Le domaine des EPF se situe ainsi en dessous de la valeur d'employeurs de taille comparable. Chaque institution a sa propre méthode pour estimer les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel (saisie du temps de travail, hypothèse, extrapolation, etc.).

Les *autres provisions* comprennent surtout 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS et de leurs composants radioactifs. Y figurent également les provisions éventuelles destinées à couvrir les risques majeurs et les risques non assurés (montant à fin 2012: env. 10 mio). Il s'agit des risques identifiés sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la

gestion des risques). La possibilité de constituer des provisions dans le cadre de la gestion des risques constitue une dérogation aux normes comptables de la Confédération. Le domaine des EPF la justifie par l'art. 12, al. 2, des Directives du Conseil des EPF concernant la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche du 4.7.2006.

20 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes) destinés à être utilisés ultérieurement (horizon d'environ 1 à 5 ans) dans des projets d'enseignement et de recherche. Ces fonds sont considérés comme affectés, car les prestations en matière d'enseignement ou de recherche (prestations promises) sont encore à fournir tandis que les fonds sont déjà versés (revenus). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. Les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers sont inscrites dans les revenus du compte de résultats.

Sous les *engagements internes* figurent les engagements liés aux nominations destinés aux professeurs désignés et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche. De même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, leurs variations sont portées au compte de résultats, toutefois au titre de charges et non de revenus. L'aperçu présentant les variations des engagements internes comprend également la part hors bilan de ceux-ci.

Le total du *capital affecté* a de nouveau augmenté durant l'année sous revue. Par rapport à 2011, il s'est accru de 195 millions (+ 16,2 %) pour atteindre un total de 1395 millions.

Sur ce montant, la part des fonds secondaires représente 309 millions (22,1 %), celle des fonds de tiers 827 millions (59,3 %) et celle des fonds propres 259 millions (18,6%).

Toutes les composantes du capital affecté ont crû par rapport à 2011. Le capital affecté résultant des fonds secondaires a augmenté de 39 millions (+ 14,4 %) et celui issu des fonds de tiers de 134 millions (+ 19,3 %). Les fonds propres inscrits au bilan (engagements et cofinancements) se sont accrus d'environ 23 millions (+ 9,5 %).

Les *engagements internes* (fonds propres) liés aux nominations et figurant au bilan ont augmenté de 18 millions par rapport à 2011, tandis que les engagements internes pour des projets et portés au bilan ont diminué de 4 millions. S'agissant des *engagements liés aux nominations*, les variations sont en partie directement liées à l'augmentation du nombre de chaires durant l'année sous revue (2012: + 17 EPT).

Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Les rentrées de fonds secondaires (voir note 3) dépassent de 44 millions les ressources utilisées au titre des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement. En outre, d'autres variations (variations nettes) ont entraîné une réduction de 6 millions. En revanche, dans le domaine des fonds de tiers, les ressources utilisées dépassent de 18 millions les revenus (voir note 3). Comme les variations nettes sont largement positives pour les fonds de tiers, l'état des prestations promises a toutefois fortement augmenté dans l'ensemble. La hausse importante enregistrée dans les variations nettes résulte essentiellement de la redistribution dans le bilan de fonds de capitaux de tiers vers le capital affecté sous les *autres fonds de tiers* (77 mio).

La rubrique *variations nettes* est composée en grande partie des divers revenus pour prestations fournies (voir note 4) qui ne font pas partie des fonds secondaires ni des fonds de tiers, et dont une part a été indirectement comptabilisée dans le capital affecté.

Le passage des prestations promises pour des projets financés à partir de fonds secondaires et de fonds de tiers à 1136 millions (+ 172 mio) fin 2011 s'explique par le fait qu'une partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

Fonds secondaires et fonds de tiers	Encouragement			Programmes-		Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total 2012	Fonds secondaires	national de la recherche	Recherche du secteur public	cadres de recherche européens				
mio CHF									
Etat au 1.1.	964	270	124	86	60	693	429	129	135
Revenus	770	477	270	81	126	293	150	76	67
Utilisation	-742	-432	-245	-76	-111	-310	-181	-20	-109
Variations nettes*	145	-6	-10	-2	6	151	59	-2	94
Etat au 31.12.	1 136	309	140	88	81	827	458	183	186

Fonds secondaires et fonds de tiers	Encouragement			Programmes-		Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total 2011	Fonds secondaires	national de la recherche	Recherche du secteur public	cadres de recherche européens				
mio CHF									
Etat au 1.1.	914	250	129	73	47	664	388	139	137
Revenus	651	440	231	81	128	211	156	24	32
Utilisation	-712	-393	-222	-73	-99	-319	-208	-24	-87
Variations nettes*	110	-27	-14	4	-17	137	93	-9	53
Etat au 31.12.	964	270	124	86	60	693	429	129	135

*Solde des revenus de prestations de service et des autres revenus, des variations des avoirs et des autres variations (transferts, etc.), entre autres.

Variations des engagements internes

Engagements internes	Total 2012	Inscrit au bilan 2012	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
Etat au 1.1.	229	142	42	74	100	14
Constitution (y c. augmentation)	57	55	22	2	33	0
Dissolution/transfert	-40	-31	-1	-9	-31	-
Utilisation	-6	-6	-	-	-6	-0
Etat au 31.12.	240	160	64	67	96	14

Engagements internes	Total 2011	Inscrit au bilan 2011	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
Etat au 1.1.	224	133	38	78	95	13
Constitution (y c. augmentation)	41	40	4	-	36	1
Dissolution/transfert	-19	-16	-	-3	-16	-0
Utilisation	-17	-15	-0	-1	-15	-0
Etat au 31.12.	229	142	42	74	100	14

Le principe de comptabilisation pour les *engagements internes* inscrits au bilan est le même que pour les fonds secondaires et fonds de tiers. Les engagements internes font également partie du capital affecté. Il existe deux catégories d'engagements internes dans le domaine des EPF. Les *engagements liés aux nominations* sont des crédits librement disponibles qui ont été accordés aux professeurs nouvellement désignés dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de trois à cinq ans. La même règle s'applique à la deuxième catégorie, c'est-à-dire aux *engagements pour des projets*.

Le solde de crédit des engagements internes portés au bilan est inscrit au passif et les variations sont comptabilisées à titre de diminution ou d'augmentation des charges, selon que les engagements internes enregistrent une hausse ou une baisse.

La part portée au bilan des *engagements liés aux nominations* a considérablement augmenté par rapport à 2011 (+ 22 mio). Par contre, les *engagements internes pour des projets* portés au bilan ont accusé un léger recul net (- 4 mio). Les autres postes des engagements internes hors bilan ont enregistré un recul de 7 millions.

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2012 Part en %		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2012 Part en %	
			Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)		
Passif	2 688	100,0		-1 395	2 688	100,0
Capitaux de tiers	390	14,5			1 343	50,0
Capital affecté	1 395	51,9		-1 395		
Fonds secondaires et fonds de tiers	1 136	42,3		-1 136		
Fonds secondaires	309	11,5		-309		
Encouragement de la recherche	140	5,2	Capitaux de tiers	-140		
Recherche du secteur public	88	3,3	Capitaux de tiers	-88		
Programmes-cadres de recherche européens	81	3,0	Capitaux de tiers	-81		
Fonds de tiers	827	30,8		-827		
Recherche axée sur l'économie	458	17,0	Capitaux de tiers	-458		
Donations et legs	183	6,8	Capital propre	-183		
Autres fonds de tiers	186	6,9	Capitaux de tiers	-186		
Fonds propres	259	9,6	Capital propre	-259		
Capital propre	903	33,6			1 344	50,0

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les fonds

secondaires de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancement pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

333 Autres explications

1 Engagements conditionnels

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements pris par le domaine des EPF auprès de l'institution collective PUBLICA et qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués selon la norme IPSAS 25. En dérogation à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance. Les collaborateurs et collaboratrices sont assurés dans un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire. Conformément à la norme IPSAS 25, les plans sont considérés comme fondés sur le régime de primauté des prestations («defined benefit») en raison des règles concernant les engagements internes.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance a été entreprise par des experts actuaires externes au moyen de la méthode «Projected Unit Credit» (PUC). La valeur des engage-

ments en matière de prévoyance équivaut à la valeur actualisée des prestations acquises au jour déterminant pour le calcul, tandis que les charges liées aux services rendus correspondent aux prestations qui seront acquises l'année suivante. Les paramètres déterminant lors du calcul sont utilisés entre autres pour des données concernant les assurés (durée d'assurance, salaire, avoiron de vieillesse, etc.), des hypothèses démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et des hypothèses financières (évolution des salaires, des rentes, intérêts, etc.). Au moyen du taux technique, les valeurs obtenues sont estimées à leur valeur actualisée le jour déterminant. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. L'engagement en matière de prévoyance au 31.12.2012 se monte à 7036 millions. Il repose sur une mise à jour («Roll forward») tenant compte des hypothèses actuelles et du cash-flow pertinent. L'évaluation se fondait sur les nouvelles bases techniques LPP 2010 et le nouveau plan de prévoyance de PUBLICA, comme cela avait déjà été le cas l'année précédente.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-6 875	-7 036	-161	2,3
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	5 302	5 750	448	8,4
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-1 573	-1 286	287	-18,2
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
Total des engagements nets en matière de prévoyance	-1 573	-1 286	287	-18,2

L'avoir de prévoyance correspond à l'avoir de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. Elle a été déterminée en date du 31.12.2012 sur la base du bilan provisoire du 31.12.2012 et s'établit à 5750 millions.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de l'avoir de prévoyance) se montent ainsi à 1286 millions. La diminution des engagements nets en matière de prévoyance est principalement due à l'avoir de prévoyance plus élevé résultant de gains sur la fortune en 2012.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne étant réparties par âge et augmentant progressivement avec lui. Selon la méthode

d'évaluation définie par la norme IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisations de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. Les cotisations de l'employeur payées en 2012 atteignaient 172 millions (2011: 158 mio), les charges liées aux services rendus de l'employeur 195 millions (2011: 115 mio). La hausse des cotisations de l'employeur et des charges liées aux services rendus résulte entre autres des nouvelles cotisations de l'employeur, plus élevées, fixées dans les règlements en vigueur.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus et les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance, dont on déduit le rendement escompté de l'avoir de prévoyance. D'éventuels

événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 109 millions pour 2012.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance le 31.12.2012, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel

des obligations de la Confédération à 20 ans et plus. Il est désormais de 1,15 %, contre 1,25 % l'année précédente. Suite à cette adaptation, l'engagement en matière de prévoyance s'est accru de 55 millions (pertes résultant de la modification des hypothèses).

Hypothèses actuarielles

	2011	2012
Taux d'actualisation	1,25%	1,15%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,25%	3,00%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,30%
Adaptations prévues des rentes	0,15%	0,10%

Evolution des engagements

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-428	-1 573	-1 145	-267,3
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-108	-109	-1	-0,8
Montant à saisir immédiatement contre capital propre	-1 195	224	1 419	118,7
Cotisations de l'employeur	158	172	14	8,6
Etat au 31.12.	-1 573	-1 286	287	18,2

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	115	195	80	69,3
Charges d'intérêts	117	84	-33	-28,4
Rendement attendu de la fortune	-184	-170	14	-7,4
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	-
Charges liées aux services rendus comptabilisées a posteriori	59	-	-59	-
Charges de prévoyance nettes ordinaires	108	109	1	0,8
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	-
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	108	109	1	0,8

Autres engagements conditionnels

Des procédures juridiques sont en cours à l'EPFZ, qui portent sur un montant total d'1,1 million dans le domaine du personnel et de la construction. A l'EPFL, il reste un engagement de garantie d'un demi-million.

2 Promesses de financement

L'EPFZ a fait des promesses de financement à hauteur d'environ 131 millions pour des contrats de bail à long terme, dont 62 millions environ arriveront à terme dans les cinq prochaines années.

3 Entités proches de la Confédération

Entités proches de la Confédération

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux (recherche du secteur public) et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sont englobés dans les acquisitions de marchandises et de prestations de service effectuées aux conditions du marché. Le total des placements monétaires et financiers à court terme comprend entre autres les fonds du domaine des EPF placés à la Confédération selon le contrat de trésorerie (1177 mio) ainsi que les placements financiers à long terme de 99 millions issus de cofinancements.

L'EPFZ et l'EPFL entretiennent par ailleurs des rapports financiers avec des fondations actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Mentionnons en particulier les liens qui unissent les deux écoles aux fondations qui leurs sont proches, soit les relations de l'EPFZ avec l'ETH Zurich Foundation et celles de l'EPFL avec la Fondation EPFL+, toutes les transactions financières étant effectuées aux conditions du marché.

Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, le président du Conseil des EPF, les présidents des deux EPF, ainsi que la directrice et les directeurs des quatre établissements de recherche. Leurs conditions d'engagement et leur rémunération se réfèrent à la loi sur les EPF (RS 414.110) et à l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Les conditions d'engagement et la rémunération des autres membres des directions des deux écoles et des établissements de recherche sont fixées conformément à la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), à l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113) et à l'ordonnance sur le corps professoral des EPF (RS 172.220.113.40).

4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2011	31.12.2012
1 euro (EUR)	1,2170	1,2072
1 dollar américain (USD)	0,9378	0,9140

5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte

consolidé 2012 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 27.3.2013. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu dans le domaine des EPF.

34 Information sectorielle / comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes individuels des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Afin de faciliter la transition des comptes individuels aux chiffres conso-

lidés, une colonne spéciale contient les écritures relevant de la consolidation.

341 Compte de résultats par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2012 Domaine des EPF	Compte 2012 Consoli- dation	Compte 2012 Conseil des EPF	Compte 2012 EPFZ	Compte 2012 EPFL	Compte 2012 IPS	Compte 2012 FNP	Compte 2012 LFEM	Compte 2012 IFAEPE
Résultat de l'exercice	102	-0	28	44	12	6	-0	5	7
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	89	-0	28	37	9	3	-0	5	7
Revenus opérationnels	3 127	-14	66	1 550	843	360	79	171	72
Contribution financière de la Confédération	2 041	-	66	1 021	506	249	54	94	50
Contribution aux loyers	301	-	0	172	74	27	4	19	5
Fonds secondaires et fonds de tiers	761	-9	-	352	238	94	22	46	17
Compensations par des fonds secondaires	471	-6	-	211	162	39	18	36	12
Compensations par des fonds de tiers	290	-3	-	141	75	56	5	11	5
Variations des fonds secondaires et des fonds tiers	-99	-	-	-64	-5	-23	-3	-4	-1
Revenus de prestations de service	99	-3	0	54	28	5	1	13	0
Autres revenus	25	-2	0	14	2	7	1	3	0
Charges opérationnelles	3 038	-14	38	1 513	834	357	80	166	65
Charges propres	2 987	-13	15	1 497	820	357	79	166	65
Charges de personnel	1 914	-3	11	923	559	219	55	106	45
Charges de biens et services et charges d'exploitation	892	-9	4	472	228	113	17	50	17
Amortissements	157	-	0	85	36	25	2	8	2
Variations des engagements internes	24	-	-	17	-3	-	5	3	1
Charges de transfert	51	-2	23	15	14	-	1	-0	-
Résultat financier	13	-	0	7	2	3	0	0	0
Revenus financiers	18	-	0	10	4	3	0	0	0
Charges financières	5	-	0	3	2	0	0	0	0

Transferts de ressources dans le domaine des EPF: budget 2012

Crédit: A2310.0346

Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF	Total crédit A2310.0346	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
Etat au 1.1.2012 (AF I du 22.12.2011)	2 022,7	84,1	1 011,9	494,3	247,0	48,9	88,7	47,8
Variations:								
Transfert de crédit Flexibilité (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)	18,0	-	4,8	7,5	-0,2	2,5	0,9	2,5
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-4,8	1,5	1,3	-	2,0	-	-
Centres de compétences	-	-15,4	5,0	5,0	5,4	-	-	-
Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:								
Energie et mobilité durable (CEM-CH)	-	-	1,6	1,2	-4,5	-	1,7	0,0
Environnement et développement durable (CCES)	-	-	-1,3	0,4	0,1	0,5	0,2	0,2
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-	-	1,1	-4,0	1,1	-	1,8	-
Transferts de crédits divers	-	2,3	-3,7	0,7	-	-	0,8	-0,1
Etat au 31.12.2012	2 040,7	66,2	1 020,8	506,4	248,9	54,0	94,0	50,4

La liste des transferts de ressources fait état des transferts de crédits effectués sans incidences sur le budget dans le domaine des EPF, ainsi que des autres variations budgétaires. Partant de la contribution financière de la Confédération accordée par arrêté fédéral I du 22.12.2011, elle révèle les adaptations apportées au budget du domaine des EPF. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations sans incidences sur le budget, telles que les cessions du Conseil des EPF destinées à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche et les cessions en faveur des centres de compé-

tences et des transferts de crédits à l'intérieur de ces centres de compétences. Les transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences proviennent du fait que l'établissement chef de file (leading house) de chacun des centres de compétences reçoit la contribution annuelle de la part du Conseil des EPF, puis procède aux cessions revenant aux établissements concernés du domaine des EPF. S'y ajoute une fois de plus, en 2012, le transfert de crédit opéré en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (+ 18,0 mio).

342 Compte des investissements par unité de consolidation

	Compte 2012 Domaine des EPF	Compte 2012 Consoli- dation	Compte 2012 Conseil des EPF	Compte 2012 EPFZ	Compte 2012 EPFL	Compte 2012 IPS	Compte 2012 FNP	Compte 2012 LFEM	Compte 2012 IFAEPE
mio CHF									
Solde du compte des investissements	-226	-	-	-137	-46	-31	-1	-8	-2
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-219	-	-	-132	-44	-31	-1	-8	-2
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	1	-	-	0	0	-	-0	0	-
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	219	-	-	132	44	31	1	8	2
Immeubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et machines	180	-	-	102	36	30	1	8	2
Technologies de l'information	38	-	-	29	8	1	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1	-	-	1	-	0	-	-	-
Solde des investissements dans des placements financiers	-7	-	-	-5	-2	-	-	-	-
Cofinancements (nets)	-7	-	-	-5	-2	-	-	-	-
Placements financiers (nets)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2012 Domaine des EPF	Compte 2012 Conseil des EPF	Compte 2012 EPFZ	Compte 2012 EPFL	Compte 2012 IPS	Compte 2012 FNP	Compte 2012 LFEM	Compte 2012 IFAEPE
Total des flux de fonds	195	28	73	27	33	10	16	8
Flux de fonds provenant des activités courantes	432	28	206	98	54	11	25	10
Cash-flow	267	28	131	48	37	-1	13	10
Résultat de l'exercice	102	28	44	12	6	-0	5	7
Amortissements	157	0	85	36	25	2	8	2
Variations des provisions	7	-0	0	1	5	0	0	0
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	-	2	-0	-0	-3	0	1
Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net	-30	0	-5	-25	-6	0	5	-1
Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté	195	-	79	74	23	11	7	1
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-207	-	-132	-44	-19	-1	-8	-2
Immobilisations corporelles	-206	-	-131	-44	-19	-1	-8	-2
Immeubles, installations techniques, technologie de l'information	-218	-	-131	-44	-31	-1	-8	-2
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	12	-	0	0	12	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-1	-	-1	-	-0	-	-	-
Placements financiers	1	-	-10	12	0	-	-0	-0
Cash-flow libre	226	28	64	65	35	10	16	8
Flux de fonds provenant des activités de financement	-30	-0	9	-38	-2	-	-	-

Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2012 Domaine des EPF	Compte 2012 Conseil des EPF	Compte 2012 EPFZ	Compte 2012 EPFL	Compte 2012 IPS	Compte 2012 FNP	Compte 2012 LFEM	Compte 2012 IFAEPE
Etat des liquidités au 1.1.	1 246	32	677	354	33	52	47	50
Augmentation / diminution	195	28	73	27	33	10	16	8
Etat des liquidités au 31.12	1 442	60	750	381	67	62	64	58

344 Bilan par unité de consolidation

mio CHF	2012 Domaine des EPF	2012 Consoli- dation	2012 Conseil des EPF	2012 EPFZ	2012 EPFL	2012 IPS	2012 FNP	2012 LFEM	2012 IFAEPE
Actif	2 688	-3	60	1 254	675	449	68	114	70
Actif circulant	1 681	-3	60	857	443	125	64	74	59
Liquidités et placements à court terme	1 442	-	60	750	381	67	62	64	58
Créances	61	-3	0	19	16	19	2	7	1
Placements financiers à court terme	141	-	-	76	31	34	-	-	0
Stocks	12	-	-	7	2	2	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	25	-	0	5	13	3	0	3	0
Actif immobilisé	1 007	-	0	396	231	324	4	40	11
Immobilisations corporelles	901	-	0	355	169	323	4	40	11
Immobilisations incorporelles	2	-	-	1	-	0	0	-	0
Prêts	1	-	-	1	0	0	-	0	-
Participations	1	-	-	0	1	0	-	0	-
Placements financiers à long terme	101	-	-	40	62	-	-	-	-
Passif	2 688	-3	60	1 254	675	449	68	114	70
Capitaux de tiers	390	-3	1	134	104	117	8	24	4
Capitaux de tiers à court terme	298	-3	1	125	98	40	8	24	4
Engagements courants	157	-3	0	55	74	13	2	14	2
Engagements financiers à court terme	27	-	0	20	5	1	-	-	-
Comptes de régularisation passifs	52	-	0	34	10	2	2	4	0
Provisions à court terme	63	-	1	16	9	24	5	6	2
Capitaux de tiers à long terme	92	-	-	8	6	78	-	0	-
Engagements financiers à long terme	12	-	-	-	6	6	-	-	-
Provisions à long terme	81	-	-	8	1	72	-	0	-
Capital affecté	1 395	-	-	771	388	122	41	47	24
Fonds secondaires	309	-	-	114	120	37	14	17	8
Fonds de tiers	827	-	-	517	193	76	11	21	9
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	99	-	-	40	59	-	-	-	-
Fonds propres (engagements internes)	160	-	-	101	16	10	16	10	8
Capital propre	903	-	59	349	182	210	19	42	42
Autre capital propre	273	-	59	53	29	28	20	43	42
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	119	-	59	-	-	3	18	11	29
Réserves libres	55	-	-	2	19	25	2	1	7
Capital propre divers	99	-	-	51	10	-	-	32	6
Excédent / découvert du bilan	630	-	0	296	153	182	-1	-1	-

35 Informations complémentaires

351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF

Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Le Conseil des EPF est responsable du portefeuille immobilier du domaine des EPF en tant qu'un des trois services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI). Il coordonne l'exploitation des biens-fonds et veille à préserver leur valeur et leur fonction. Il répond de la gestion vis-à-vis de la Confédération. Le portefeuille immobilier vaste et hétérogène comprend des bâtiments dans presque toutes les régions de Suisse, dont de grands bâtiments connus situés dans les centres-villes, des bâtiments de recherche sur mesure, des bâtiments agricoles, un hangar à bateaux et des stations sur des sommets. La Confédération impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissements, intérêts théoriques et charges administratives) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers.

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité internationale des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Une infrastructure performante axée systématiquement sur l'utilisation est absolument nécessaire pour permettre au domaine des EPF de remplir les objectifs du mandat de prestations concernant l'enseignement, la recherche et l'innovation de niveau élevé. Grâce à une gestion professionnelle et innovante du portefeuille immobilier, les diverses institutions disposent toujours au moment opportun et à moindres frais des équipements (constructions et infrastructures) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste avant tout à optimiser la durée de vie de l'immobilier (par des investissements ciblés) et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences, afin de préserver le plus longtemps possible la valeur des investissements consentis. Vu les longs horizons de planification et de réalisation ainsi que le besoin considérable de fonds, le plus gros défi consiste à veiller à ce que l'offre en infrastructure s'adapte à la croissance des étudiants.

Le domaine des EPF soutient le développement durable de son parc immobilier. Il répond ainsi aux exigences de la Constitution fédérale ainsi qu'à la stratégie du Conseil fédéral en matière de développement durable. Les objectifs de construction durable poursuivis par le domaine des EPF sont depuis longtemps un critère d'achat et d'exploitation des immeubles pour toutes les institutions.

La valeur à neuf des bâtiments et des installations se monte à 6,0 milliards, qui se répartissent sur plus de 410 bâtiments et 120 autres installations. Les bâtiments se situent sur 175 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La valeur comptable de tous les actifs atteint 4,4 milliards. La surface utile principale totale inscrite en 2012 (environ 890 700 m²) est légèrement inférieure à celle de 2011 (- 0,1%) en raison de projets d'assainissements actuels.

Projets en cours et investissements 2012

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL, cf. tome 2B, ch. 06). Il s'est élevé au total à 134,6 millions pour l'année 2012. S'y ajoutent des fonds de tiers d'un montant de 7,1 millions environ, ainsi que les investissements dans les installations d'exploitation, au débit du crédit de charges de 75,2 millions du domaine des EPF. Au total, 216,9 millions ont été investis en immeubles. Pour les objets à affectation spécifique tels que le centre de congrès de l'EPFL, des modèles de partenariat public-privé (PPP) ont été appliqués.

Les principaux projets de construction de l'année 2012 (crédit d'engagement le plus important) concernaient le nouveau bâtiment de la Leonhardstrasse pour 106 millions (dépenses 2012: 16,0 mio) et la construction d'une halle pour l'architecture au Höggerberg pour 20 millions (dépenses 2012: 15,6 mio) en ce qui concerne l'EPFZ. En revanche, l'EPFL et les quatre établissements de recherche n'ont pas fait appel aux ressources de la Confédération pour de nouveaux projets de construction importants. Parmi les projets d'assainissement de 2012, citons la rénovation et l'extension des bâtiments de la bibliothèque et de la mécanique de l'EPFL à Ecublens pour 76 millions (dépenses 2012: 15,7 mio). Sur le Campus Science City de l'EPFZ, la réalisation d'un concept novateur d'alimentation du périmètre avec accumulateurs à sondes géothermiques s'est poursuivie.

Etat des crédits d'engagement pour les immeubles

Les crédits d'engagement portent sur des investissements en immeubles qui sont la propriété de la Confédération. Fin 2012, des crédits d'engagement pour un total de quelque 1,9 milliard ont été approuvés. La moitié environ a pu être conclue durant l'exercice 2012. Après déduction des ressources probablement non utilisées, il restait fin 2012 une liste des travaux de 270 millions. Les détails concernant les crédits d'engagement affectés à des projets de construction figurent dans le tableau faisant état des crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement (voir tome 2A, ch. 09 «Crédits d'engagement»).

352 Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)

Information sur la situation en 2012

En 2009, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé, en adoptant le budget 2010, de mettre en œuvre la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (HPCN). Au printemps 2012, le nouveau bâtiment du Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) à Lugano-Cornaredo a pu être réceptionné. La propriété par étages sur l'ancien site du CSCS à Manno a été vendue. Grâce aux ressources de la Confédération comptabilisées dès 2012 en faveur du domaine des EPF dans le plafond des dépenses, il sera possible de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie jusqu'en 2014. Jusqu'à fin 2012, quelque 58,1 millions ont été dépensés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie HPCN pour la construction et l'aménagement primaire du nouveau bâtiment (y c. le refroidissement des ordinateurs par l'eau du lac, moins la contribution du canton du Tessin mais sans les investissements consentis pour MétéoSuisse).

Les autres dépenses d'un montant de 17,7 millions pour la mise en œuvre de la stratégie HPCN concernaient pour trois quarts environ le supercalculateur «Piz Daint», acheté vers la fin 2012 et qui présente une performance de pointe de 750 Teraflops/s. Cette acquisition est un pas important vers la réalisation du système Petaflops/s au CSCS. Les autres dépenses étaient liées à la répartition secondaire dans le nouveau bâtiment ou concernaient de plus petits postes informatiques.

Le calcul à haute performance est une technologie-clé pour la compétitivité de la place scientifique suisse. Il permet d'effectuer des simulations de systèmes hautement complexes avec des modèles mathématiques et, ce faisant, de mener des expériences scientifiques virtuelles impossibles à réaliser dans la réalité. A côté des expériences et de la théorie, les simulations représentent le troisième pilier de la science moderne. Le projet «High-Performance and High-Productivity Computing» (HP2C), constituant l'un des volets de la stratégie nationale HPCN, a été lancé en 2009 et formellement achevé en 2012. La mise en place de compétences ainsi réalisée et le développement de matériel informatique et de logiciels pour le calculateur se poursuivent dans le cadre du projet suivant «Swiss Platform for Advanced Scientific Computing» (PASC). Il s'agit d'un projet de coopération et d'innovation de la Conférence universitaire suisse et du domaine des EPF auquel participent plusieurs universités suisses sous l'égide de l'Università della Svizzera italiana.

353 Infrastructure nationale de recherche SwissFEL

Information sur la situation en 2012

Durant l'année sous revue, de dernières mesures d'envergure ont été prises conformément au mandat de prestations conféré par la Confédération au domaine des EPF pour 2012. Ces mesures permettront de réaliser rapidement le laser à rayons X SwissFEL durant la période FRI 2013-2016. Les moyens matériels alloués par le Conseil des EPF et la Confédération à SwissFEL ont été principalement consacrés au développement de prototypes, à la planification de la construction et aux travaux préparatoires. La somme totale se montait à 19 millions pour 2012 (sans les prestations propres de l'IPS pour les dépenses de personnel). La planification de la construction englobait toutes les procédures d'autorisation nécessaires et la sélection d'un entrepreneur général pour le gros œuvre et l'infrastructure du bâtiment. Le développement de prototypes s'est concentré sur la fabrication de premiers prototypes en série, principalement pour les structures d'accélération, les installations d'alimentation à haute fréquence, les onduleurs et les composants pour l'acquisition de données, toujours en étroite collaboration avec les partenaires industriels. En 2012, les spécifications requises pour SwissFEL concernant le faisceau d'électrons sur l'installation d'essai pour l'injection ont été atteintes.

Après ces préparatifs fructueux, la phase de construction proprement dite peut commencer. En 2013, les travaux seront axés sur la construction du complexe immobilier (gros œuvre d'ici à l'été 2014), sur l'achèvement et l'essai des premiers prototypes en série élaborés avec l'industrie ainsi que sur l'adaptation et le transfert de méthodes de fabrication permettant de produire en série des composants centraux en grand nombre.

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes 2012 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF);

du## juin 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹, vu le message du Conseil fédéral du 27 mars 2013²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2012 sont approuvés comme suit:

- a. Le compte de résultats consolidé présente des revenus opérationnels de 3 127 379 327 francs, des charges opérationnelles de 3 038 167 991 francs et un résultat financier de 12 919 448 francs, soit un résultat annuel prévu de 102 130 784 francs.
- b. Le compte des investissements consolidés présente des investissements de 218 567 020 francs net.
- c. Le compte des flux de fonds consolidé présente une augmentation du fonds des liquidités de 195 422 153 francs.
- d. Le bilan au 31 décembre 2012 présente un total consolidé de 2 687 692 018 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004³ sur la comptabilité du domaine des EPF, la réserve inscrite au bilan et provenant de la contribution financière de la Confédération est accrue de 44 087 840 francs.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF

³ RS 414.123

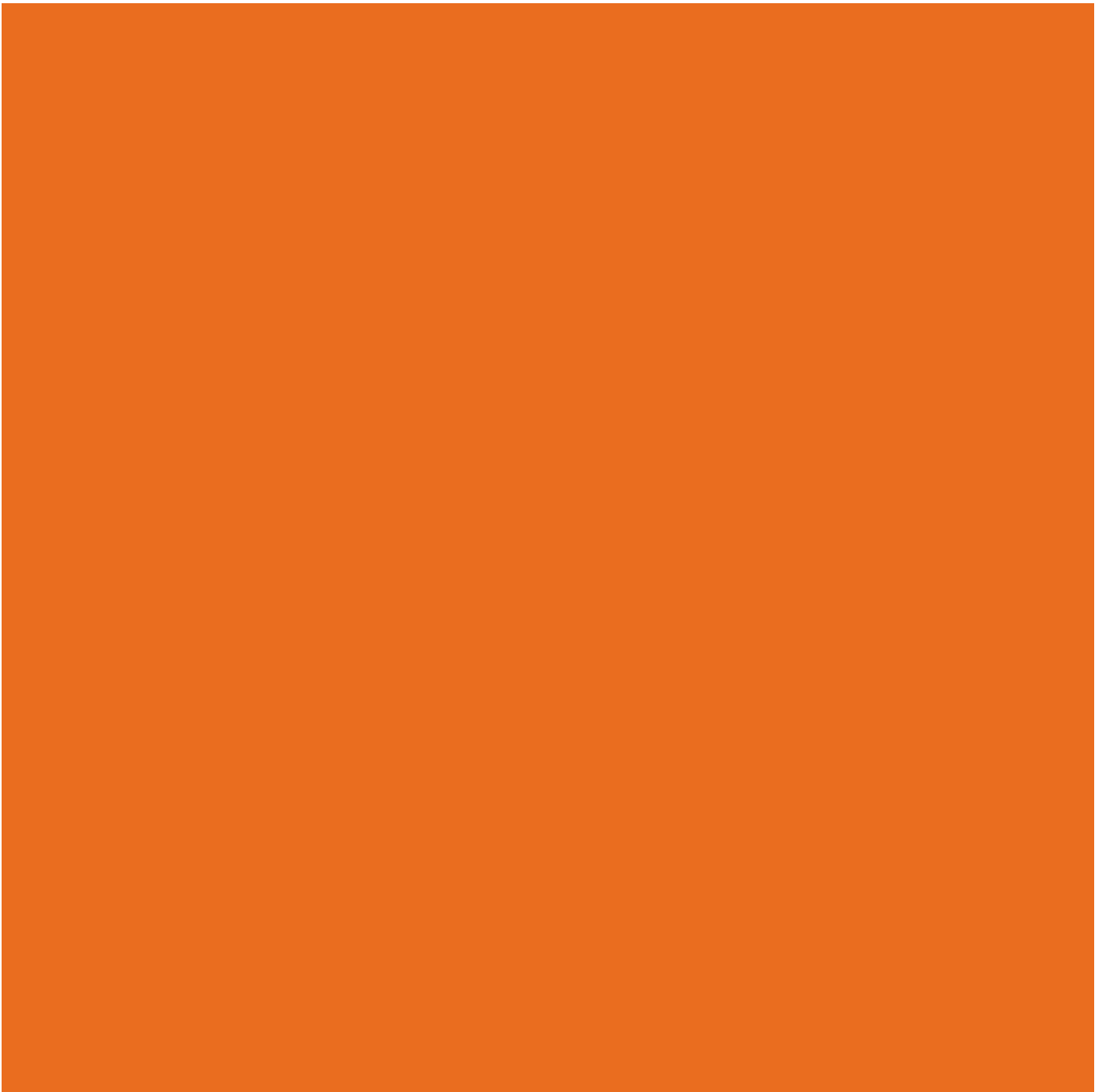


Table des matières

	Page
4 Régie fédérale des alcools	75
41 Portrait de la Régie fédérale des alcools	75
42 Révision totale de la loi sur l'alcool	75
43 Résultats du compte annuel	75
431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools	76
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	77
Personnel et organisation	78
Vente d'éthanol	78
Autres remarques sur le compte de résultats	78
Compte de résultats d'Alcosuisse	79
432 Répartition du bénéfice net	80
Répartition du bénéfice net de la RFA	80
Part du bénéfice net 2012 de la RFA revenant aux cantons	80
433 Investissements et actif immobilisé	80
434 Bilan de la RFA	81
Remarques sur le bilan	81
444 Révision du compte	82
Arrêté fédéral V (projet)	83

41 Portrait de la Régie fédérale des alcools

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances, la Régie fédérale des alcools (RFA) est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques

tels que la bière et le vin sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réglementer le marché.

42 Révision totale de la loi sur l'alcool

En janvier 2012, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool. Dans ce cadre, il propose de supprimer les monopoles de l'alcool. La Confédération devra ainsi se retirer du marché de l'éthanol pour ce qui est de l'importation, du commerce et de la vente de ce produit. La RFA est chargée de préparer la privatisation de son centre de profit, Alcosuisse. Une fois séparée de ce

dernier, elle pourra être intégrée dans l'administration fédérale centrale. Dans le domaine des boissons spiritueuses, les systèmes d'imposition et de contrôle pourront être considérablement simplifiés. Les réformes entreprises (transfert du laboratoire et du personnel de nettoyage) ont déjà des conséquences sur les résultats du compte.

43 Résultats du compte annuel

Supérieur de 0,3 million au résultat du compte précédent, mais inférieur de 9,3 millions aux prévisions budgétaires, le total des revenus de la RFA a atteint 301,3 millions en 2012.

S'élevant à 268,7 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2012 est inférieur d'environ 7,0 millions au montant bud-

gétisé et de 0,2 million au montant inscrit au compte de l'année précédente. Les recettes fiscales sont de 5,9 millions plus faibles que ce qui avait été prévu dans le budget, mais elles dépassent de 3,5 millions les recettes du compte 2011. Quant aux revenus des actifs, ils sont en recul en raison de la baisse des taux d'intérêt.

431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools

CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Total des charges	32 140 489	34 957 000	32 634 674	494 185	1,5
4 Charges de personnel	20 957 431	21 323 000	20 126 057	- 831 374	-4,0
40 Rétribution du personnel	16 672 130	16 856 000	15 885 689	- 786 441	-4,7
41 Cotisations aux assurances sociales	1 027 073	988 000	981 580	- 45 493	-4,4
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 255 816	2 145 000	2 190 218	- 65 598	-2,9
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	85 670	79 000	74 928	- 10 742	-12,5
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	243 496	296 000	271 440	27 944	11,5
45 Recrutement du personnel	320	10 000	21 403	21 083	6588,4
46 Formation et perfectionnement	125 211	250 000	137 224	12 013	9,6
47 Remboursement des frais	499 670	639 000	510 347	10 677	2,1
48 Autres charges de personnel	48 045	60 000	53 228	5 183	10,8
5 Charges de biens et services distinctes	9 029 007	11 309 000	10 275 587	1 246 580	13,8
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	2 070 166	2 249 000	2 519 003	448 837	21,7
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	298 824	331 000	298 754	- 70	-0,0
53 Charges administratives	607 960	747 000	556 883	- 51 077	-8,4
54 Charges informatiques	1 737 685	2 081 000	1 927 348	189 663	10,9
55 Prestations de service distinctes et honoraires	637 734	1 230 000	558 109	- 79 625	-12,5
56 Autres charges de biens et services	633 570	1 475 000	1 277 243	643 673	101,6
57 Pertes sur débiteurs	256 722	55 000	- 36 999	- 293 721	-114,4
59 Amortissements relevant du droit commercial	2 786 346	3 141 000	3 175 246	388 900	14,0
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 154 051	2 325 000	2 233 030	78 979	3,7
Total des revenus	301 006 184	310 648 000	301 299 483	293 299	0,1
7 Revenus	300 711 620	310 371 000	301 009 667	298 047	0,1
70 Vente d'éthanol	44 664 984	44 178 000	48 006 596	3 341 612	7,5
30 Charges de marchandises (éthanol)	-39 446 958	-36 965 000	-45 216 594	-5 769 636	-14,6
71 Emoluments	710 228	630 000	699 617	- 10 611	-1,5
72 Remboursements	-4 644 523	-5 485 000	-4 685 694	- 41 171	-0,9
73 Frais de transport à la vente	-2 413 890	-2 184 000	-2 479 997	- 66 107	-2,7
74 Autres compensations	482 697	460 000	484 240	1 543	0,3
75 Revenus des actifs	2 939 477	4 152 000	883 716	-2 055 761	-69,9
76 Recettes fiscales	291 507 310	300 900 000	294 978 342	3 471 032	1,2
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 549 603	4 428 000	4 317 463	- 232 140	-5,1
79 Autres revenus	2 362 692	257 000	4 021 978	1 659 286	70,2
8 Résultat hors exploitation	294 564	277 000	289 816	- 4 748	-1,6
82 Résultat immobilier	294 564	277 000	289 816	- 4 748	-1,6
Bénéfice net	268 865 695	275 691 000	268 664 809	- 200 886	-0,1

Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse

CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Total des charges	23 931 521	27 028 000	23 723 197	- 208 324	-0,9
4 Charges de personnel	17 036 291	17 288 000	15 717 269	-1 319 022	-7,7
40 Rétribution du personnel	13 468 891	13 520 000	12 351 960	-1 116 931	-8,3
41 Cotisations aux assurances sociales	828 865	787 000	762 215	- 66 650	-8,0
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 887 197	1 770 000	1 730 644	- 156 553	-8,3
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	72 370	63 000	61 982	- 10 388	-14,4
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	178 352	229 000	203 305	24 953	14,0
45 Recrutement du personnel	160	10 000	1 280	1 120	700,0
46 Formation et perfectionnement	95 806	250 000	98 581	2 775	2,9
47 Remboursement des frais	465 726	599 000	462 173	- 3 553	-0,8
48 Autres charges de personnel	38 924	60 000	45 129	6 205	15,9
5 Charges de biens et services distinctes	4 741 179	7 415 000	5 772 898	1 031 719	21,8
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	283 579	673 000	580 238	296 659	104,6
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	113 129	131 000	99 251	- 13 878	-12,3
53 Charges administratives	531 577	664 000	482 590	- 48 987	-9,2
54 Charges informatiques	1 560 122	2 081 000	1 743 807	183 685	11,8
55 Prestations de service distinctes et honoraires	629 490	1 225 000	495 460	- 134 030	-21,3
56 Autres charges de biens et services	511 013	1 075 000	930 267	419 254	82,0
57 Pertes sur débiteurs	- 70 190	51 000	- 30 336	39 854	56,8
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 182 459	1 515 000	1 471 621	289 162	24,5
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 154 051	2 325 000	2 233 030	78 979	3,7
Total des revenus	292 797 216	302 719 000	292 388 006	- 409 210	-0,1
7 Revenus	292 502 652	302 442 000	292 098 190	- 404 462	-0,1
71 Emoluments	561 528	485 000	552 647	- 8 881	-1,6
72 Remboursements	-4 644 523	-5 485 000	-4 685 694	- 41 171	-0,9
74 Autres compensations	482 697	460 000	484 240	1 543	0,3
75 Revenus des actifs	2 939 477	4 152 000	883 716	-2 055 761	-69,9
76 Recettes fiscales	291 507 310	300 900 000	294 978 342	3 471 032	1,2
79 Autres revenus	121 929	- 163 000	- 55 240	- 177 169	-145,3
Contribution de couverture d'Alcosuisse	1 534 234	2 093 000	- 59 821	-1 594 055	-103,9
8 Résultat hors exploitation	294 564	277 000	289 816	- 4 748	-1,6
82 Résultat immobilier	294 564	277 000	289 816	- 4 748	-1,6
Bénéfice net	268 865 695	275 691 000	268 664 809	- 200 886	-0,1

Personnel et organisation

En 2012, la RFA disposait de 135 postes à plein temps, soit sept de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. La diminution du nombre de postes s'explique notamment par le départ de certains collaborateurs qui n'ont été remplacés qu'au 1^{er} janvier 2013. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations d'Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). De plus, elle forme dix apprentis de commerce. Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA).

Vente d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi de l'éthanol à haut degré destiné à être utilisé dans l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire, qui lui confèrent l'autonomie nécessaire pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2012, il a écoulé 38 millions de kilogrammes d'éthanol en Suisse. Les comptes d'Alcosuisse font état d'une contribution de couverture négative de 0,1 million (sans amortissements ni intérêts théoriques) en 2012 après la dissolution d'une partie des réserves constituées pour les stocks d'éthanol (2,0 mio; voir les remarques sur le bilan concernant les stocks).

Autres remarques sur le compte de résultats

- ad 4 Charges de personnel
Les charges de personnel sont inférieures de 0,8 million au montant inscrit au compte de l'année précédente et de 1,2 million au montant budgétisé. Cette évolution s'explique par le fait que la RFA a mené une politique prudente en matière de gestion du personnel et décidé de ne pas repourvoir certains postes.
- ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing
L'augmentation des dépenses par rapport au budget et au compte de l'année précédente est due non seulement à l'entretien des récipients servant au transport de l'alcool, mais également à la location de récipients spéciaux. Influencés par les ventes d'éthanol, ces coûts supplémentaires sont compensés par les recettes réalisées sur les ventes de ce produit.
- ad 54 Charges informatiques
Les charges informatiques sont inférieures de 0,2 million aux prévisions budgétaires, mais supérieures de 0,2 million au montant inscrit au compte 2011. En plus des affaires

courantes et de l'adaptation des services informatiques aux normes de la Confédération, les applications informatiques de la RFA doivent garantir la mise en œuvre technique de la nouvelle législation sur l'alcool, qui a été approuvée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement. Afin de préparer l'infrastructure informatique de la RFA à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, différentes prestations (projets, études de faisabilité, etc.) sont déjà nécessaires à l'heure actuelle. Ces travaux entraînent des coûts supplémentaires, qui doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir.

- ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires
Le processus politique relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool ayant pris du retard, il n'a pas été possible d'acquiescer toutes les prestations de service externes prévues dans le budget. C'est pourquoi les dépenses sont inférieures de 0,7 million au montant budgétisé et pratiquement identiques à celles du compte de l'année précédente.
- ad 56 Autres charges de biens et services
La hausse de 0,6 million par rapport à l'année précédente s'explique avant tout par l'acquisition de prestations de laboratoire qui grevaient le poste «Charges de personnel» avant le transfert, le 1^{er} novembre 2011, du laboratoire de la RFA à l'Office fédéral de métrologie. S'élevant à 0,6 million, les prestations liées au stockage de l'éthanol sont imputées au poste 30, «Charges de marchandises (éthanol)».
- ad 57 Pertes sur débiteurs
Les réévaluations des créances relatives aux recettes fiscales et aux livraisons d'éthanol sont en nette baisse par rapport à l'année précédente en raison du faible nombre de faillites de débiteurs constaté en 2012.
- ad 75 Revenus des actifs
Durant l'année sous revue, le compte de placement de la RFA n'a plus été rémunéré par l'Administration fédérale des finances à un taux de 0,5 % à 1,25 % comme en 2011, mais à un taux revu à la baisse de 0,375 % à 0,125 %. En outre, la RFA a transféré un montant de 25 millions de son fonds d'exploitation à la Confédération, en faveur de l'AVS et de l'AI. La forte baisse des taux d'intérêt et du capital propre de la RFA a fait diminuer les revenus des actifs.
- ad 79 Autres revenus
Les différences de stock dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence et les préparations à base d'éthanol sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes.

Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Total des charges	8 208 968	7 929 000	8 911 477	702 509	8,6
4 Charges de personnel	3 921 140	4 035 000	4 408 788	487 648	12,4
40 Rétribution du personnel	3 203 239	3 336 000	3 533 729	330 490	10,3
41 Cotisations aux assurances sociales	198 208	201 000	219 365	21 157	10,7
42 Cotisations aux assurances du personnel	368 619	375 000	459 574	90 955	24,7
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	13 300	16 000	12 946	- 354	-2,7
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	65 144	67 000	68 135	2 991	4,6
45 Recrutement du personnel	160	-	20 123	19 963	12476,9
46 Formation et perfectionnement	29 405	-	38 643	9 238	31,4
47 Remboursement des frais	33 944	40 000	48 174	14 230	41,9
48 Autres charges de personnel	9 121	-	8 099	- 1 022	-11,2
5 Charges de biens et services distinctes	4 287 828	3 894 000	4 502 689	214 861	5,0
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 786 587	1 576 000	1 938 765	152 178	8,5
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	185 695	200 000	199 503	13 808	7,4
53 Charges administratives	76 383	83 000	74 293	- 2 090	-2,7
54 Charges informatiques	177 563	-	183 541	5 978	3,4
55 Prestations de service distinctes et honoraires	8 244	5 000	62 649	54 405	659,9
56 Autres charges de biens et services	122 557	400 000	346 976	224 419	183,1
57 Pertes sur débiteurs	326 912	4 000	- 6 663	- 333 575	-102,0
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 603 887	1 626 000	1 703 625	99 738	6,2
Total des revenus	9 743 202	10 022 000	8 851 656	- 891 546	-9,2
7 Revenus	9 743 202	10 022 000	8 851 656	- 891 546	-9,2
70 Vente d'éthanol	44 664 984	44 178 000	48 006 596	3 341 612	7,5
30 Charges de marchandises (éthanol)	-39 446 958	-36 965 000	-45 216 594	-5 769 636	-14,6
71 Emoluments	148 700	145 000	146 970	- 1 730	-1,2
73 Frais de transport à la vente	-2 413 890	-2 184 000	-2 479 997	- 66 107	-2,7
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 549 603	4 428 000	4 317 463	- 232 140	-5,1
79 Autres revenus	2 240 763	420 000	4 077 218	1 836 455	82,0
Contribution de couverture	1 534 234	2 093 000	- 59 821	-1 594 055	-103,9

432 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90 % à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui se sont élevés à 26 866 481 francs en 2012, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Répartition du bénéfice net de la RFA

Parts	en %	2012 CHF
Confédération	90	241 798 328
Cantons	10	26 866 481
	100	268 664 809

Part du bénéfice net 2012 de la RFA revenant aux cantons

Cantons	Population	Part du bénéfice net (art. 44 de la loi sur l'alcool)
CHF		
Zurich	1 392 396	4 702 749
Berne	985 046	3 326 945
Lucerne	381 966	1 290 071
Uri	35 382	119 501
Schwyz	147 904	499 539
Obwald	35 885	121 200
Nidwald	41 311	139 526
Glaris	39 217	132 454
Zoug	115 104	388 758
Fribourg	284 668	961 452
Soleure	256 990	867 971
Bâle-Ville	186 255	629 067
Bâle-Campagne	275 360	930 015
Schaffhouse	77 139	260 533
Appenzell Rh.-Ext.	53 313	180 062
Appenzell Rh.-Int.	15 743	53 171
Saint-Gall	483 156	1 631 836
Grisons	193 388	653 159
Argovie	618 298	2 088 271
Thurgovie	251 973	851 026
Tessin	336 943	1 138 009
Vaud	725 944	2 451 840
Valais	317 022	1 070 726
Neuchâtel	173 183	584 917
Genève	460 534	1 555 431
Jura	70 542	238 252
Total	7 954 662	26 866 481

433 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 2,4 millions. Dans les faits, ceux-ci se sont élevés à 2,0 millions, dont 0,6 million pour diverses installations d'Alcosuisse (développement de la protection contre les incendies et cave de stoc-

kage Interbus), 0,3 million pour l'administration centrale de la RFA à Berne (système de gestion électronique d'immeuble et système de fermeture) et 1,1 million pour l'infrastructure informatique (cyberadministration, Hypersuite, entrepôt de données, etc.). L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats atteint 3,2 millions (voir poste 59). En outre, des installations de sécurité (0,2 mio), des assainissements de bassins (0,7 mio) et des valves pneumatiques manuelles (0,8 mio) ont été portés à l'actif pour Alcosuisse. Les amortissements ont été entièrement imputés aux réserves.

434 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2011	31.12.2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Actif				
Actif circulant	359 602 995	331 970 458	-27 632 537	-7,7
Liquidités	7 664 492	12 412 180	4 747 688	61,9
Compte courant de la Confédération	295 436 000	259 248 620	-36 187 380	-12,2
Créances sur des tiers	33 882 065	28 823 493	-5 058 572	-14,9
Actif transitoire	7 111 977	7 045 554	- 66 423	-0,9
Stocks	15 508 461	24 440 611	8 932 150	57,6
Actif immobilisé	12 199 756	10 739 332	-1 460 424	-12,0
Biens d'investissement	12 099 756	10 639 332	-1 460 424	-12,1
Participations dans Alcosuisse SA	100 000	100 000	-	0,0
Total du bilan	371 802 751	342 709 790	-29 092 961	-7,8
Passif				
Capitaux de tiers	11 560 675	7 347 997	-4 212 678	-36,4
Engagements courants	7 445 370	4 643 787	-2 801 583	-37,6
Passif transitoire	3 090 305	1 698 982	-1 391 323	-45,0
Provisions	1 025 000	1 005 228	- 19 772	-1,9
Capital propre	360 242 076	335 361 793	-24 880 283	-6,9
Fonds d'exploitation de la RFA	84 837 302	62 024 973	-22 812 329	-26,9
Réserves	6 539 079	4 672 011	-1 867 068	-28,6
Bénéfice net	268 865 695	268 664 809	- 200 886	-0,1
Total du bilan	371 802 751	342 709 790	-29 092 961	-7,8

Remarques sur le bilan

- Liquidités**
 Les liquidités, les fonds du compte courant de la Confédération compris, ont diminué de 31,4 millions en 2012 en raison notamment du versement d'un montant de 25 millions à la Confédération (2^e tranche, conformément à l'ordonnance du 12.5.2010 concernant la part de la fortune de la RFA versée à la Confédération).
 - Créances sur des tiers**
 Les créances sur la Confédération s'élèvent à 2,7 millions. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations d'un montant de 0,7 million.
 - Stocks**
 L'évaluation des stocks d'éthanol se réfère aux prix du marché. Pour définir les prix de vente qui seront pratiqués sur le marché suisse, Alcosuisse doit tenir compte des prix de référence. Ces derniers sont régulièrement adaptés aux prix de revient correspondants. Une réserve a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA).
 - Biens d'investissement**
 La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 131,0 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 120,4 millions. La différence de 10,6 millions correspond à la valeur comptable.
 - Participations dans Alcosuisse SA**
 La création d'Alcosuisse SA a permis de protéger le nom du centre de profit. Alcosuisse SA est une société anonyme sans activité. C'est le centre de profit du même nom qui exerce une activité commerciale.
 - Engagements courants**
 Les engagements envers la Confédération s'élèvent à 2,6 millions. La dette envers PUBLICA est de 0,3 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.
 - Provisions**
 La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être réduite, passant ainsi de 0,9 million à 0,7 million. Des provisions ont été constituées pour un probable dédouanement a posteriori de l'éthanol (0,1 mio), pour les cas juridiques susceptibles d'entraîner des coûts et pour les frais de transport à la vente d'éthanol (0,2 mio).
- Afin d'améliorer la contribution de couverture relative aux stocks d'éthanol, des réserves d'un montant de 2,0 millions ont été dissoutes durant l'exercice 2012. Ces réserves s'élèvent maintenant à 0,4 million.

- **Fonds d'exploitation de la RFA**
Le versement d'un montant de 25 millions à la Confédération (2^e tranche, conformément à l'ordonnance du 12.5.2010 concernant la part de la fortune de la RFA versée à la Confédération) et la comptabilisation des réserves latentes, qui s'élèvent à 2,2 millions et proviennent de la vente d'immeubles à des tiers (Fellenbergstrasse 15 et 19), font diminuer de 22,8 millions le fonds d'exploitation de la RFA.
- **Réserves**
Des acquisitions d'un montant total de 1,9 million ont été effectuées durant l'exercice 2012 (installations de sécurité, assainissements de bassins, valves pneumatiques manuelles, progiciel de gestion intégré, assainissements du revêtement, numérisations) et imputées sur les réserves.
- **Sûretés fournies par des tiers**
Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 49,5 millions.
- **Valeurs d'assurance**
La valeur d'assurance des immeubles de la RFA se monte à 59,8 millions. Une assurance responsabilité civile, une assurance de choses et une assurance immobilier ont été contractées pour Alcosuisse, réduisant ainsi les risques encourus par la Confédération.

444 Révision du compte

Le Contrôle fédéral des finances a révisé le compte 2012 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral V concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2012

du # juin 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,
vu le message du Conseil fédéral du 27 mars 2013²,

arrête:

Art. 1

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 sont approuvés.

Le bénéfice net de 268 664 809 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour l'AVS/AI 241 798 328 francs
- Part des cantons pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 26 866 481 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF